

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE
I. NOVEMBRE
1786.



A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur;*



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE.
 I. NOVEMBRE
 1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Physique générale. Par Mr. l'abbé R***.
 A Embrun, chez Moyse. 1785.

ON fera peut-être surpris de voir une *Physique générale* renfermée dans 48 pages d'impression in-8°. ; le laconisme n'est pas un talent fort répandu ; il faut savoir beaucoup & bien , pour se concentrer ainsi & ferrer les idées essentielles à son objet à l'exclusion des autres. Tout ce qui regarde l'espace , la matière , son étendue , son inertie , l'attraction &c , est présenté d'une manière très-générale à la vérité (c'est le but de l'auteur & le titre de l'ouvrage l'annonce) , mais nette , précise , bien développée , pro-
 Y 2 fondément

fondément réfléchi, souvent piquante & neu-
 ve. Ceux qui ont lu sa *Théorie des sensa-*
tions *, y trouveront la même méthode, les
 mêmes principes & la même force de logi-
 que. Ses doutes répandent quelquefois plus de
 lumières sur des objets obscurs, que les plus
 tranchantes décisions. Voici comme il raisonne
 sur l'espace. " Si l'on me demande si l'espace
 „ n'est rien ou s'il est quelque chose, je ne
 „ fais que répondre. Quelque parti que je
 „ prenne, je vois se présenter des difficultés
 „ insurmontables. Si l'espace est quelque cho-
 „ se de réel, cet être est éternel, infini
 „ en grandeur, il est par lui-même, il est
 „ indestructible. Je conçois que Dieu a créé
 „ le monde matériel, mais je ne conçois
 „ pas de même qu'il ait créé l'espace que le
 „ monde occupe, & qui l'environne. Si Dieu
 „ détruisoit toute la matière, ma raison, ou
 „ si l'on veut, mon imagination me dit
 „ qu'il ne détruiroit pas par là même le lieu
 „ où étoit la matière.... Si l'espace n'est rien,
 „ comment peut-il avoir des propriétés? com-
 „ ment peut-il être composé de parties dis-
 „ tinctes? Un rien est-il divisible, figuré,
 „ a-t-il des dimensions, est-il double, triple
 „ d'un autre rien? Si l'espace n'est rien,
 „ comment peut-on concevoir qu'il y ait
 „ une différence entre le mouvement & le
 „ repos? En quoi différent en ce cas un
 „ corps qui change de place, & un corps qui
 „ est constamment dans le même lieu?.....
 „ Tout l'orgueil de l'esprit humain vient se
 „ briser, je ne dis pas contre un grain

* 1 Avril
 1781, p. 472.
 — Autr.
 Ouv. 1 Août
 1785, p. 497.

„ de fable, mais contre le vuide qu'il laisse
 „ en se déplaçant. Finissons nos recherches
 „ indiscrètes, & cessons de nous tourmenter
 „ sans fruit. Reconnoissons notre foiblesse ;
 „ jouissons modestement de la mesure de
 „ connoissances que l'Auteur de la nature
 „ nous a accordée ; & ne nous perdons pas
 „ dans des spéculations qui ne sont pas fai-
 „ tes pour des esprits aussi bornés que les
 „ nôtres. „

La même circonspection, une prudente &
 très-éclairée indécision se fait remarquer dans
 la définition de la matiere : “ Qu'est-ce que
 „ la matiere ? La matiere est une certaine
 „ chose, un *je ne fais quoi*, qui a la pro-
 „ priété d'exciter des sensations dans notre
 „ ame. Mais quelle est la nature de cette
 „ chose ? Les philosophes de tous les tems
 „ ont fait les plus grands efforts pour parve-
 „ nir à la connoître & à la définir exacte-
 „ ment : mais l'on convient généralement
 „ aujourd'hui qu'une pareille recherche est
 „ au-dessus de la portée de l'esprit humain...
 „ Nous ne voions pas, nous n'entendons pas,
 „ nous ne sentons pas la matiere ; & lorsque
 „ nous croions la voir, nous voions toute
 „ autre chose qu'elle. Nous ne voions à par-
 „ ler exactement que nos propres sensations.
 „ Pour ce qui est de la matiere, elle est in-
 „ visible en elle-même ; elle ne tombe pas
 „ sous les sens ; & nous ne sommes avertis
 „ de sa présence, de sa situation & de ses
 „ dimensions, que par voie de raisonnement ;
 „ comme nous connoissons la ville de Pe-

„ kin où nous n'avons jamais été, sur les
 „ relations que nous en font les voyageurs „
 Cette dernière comparaison paroîtra au pre-
 mier abord outrée & paradoxale ; cependant
 lorsqu'on réfléchira que la certitude que nous
 avons de la ville de Pekin, est bien mieux
 consolidée, bien moins sujette à l'illusion
 qu'une infinité d'impressions physiques, on
 en jugera d'une manière plus équitable. Mais
 venons aux propriétés de la matière. “ La
 „ matière est étendue ; c'est là une assertion
 „ qu'on trouve dans tous les livres de physi-
 „ que, & dont on ne voit la preuve nulle part.
 „ De tous ceux qui l'ont mise en avant, je
 „ n'en connois pas un seul à qui il soit
 „ venu en pensée de nous dire sur quel
 „ genre d'argumens il appuioit cette pré-
 „ tendue vérité. Ils n'ont pas eu le mou-
 „ dre doute sur ce point, & ils n'ont pas
 „ soupçonné que peut-être un jour quelqu'un
 „ s'aviserait de douter. J'ouvre un des livres
 „ de physique les plus récents, c'est le Dic-
 „ tionnaire de M^r. Sigaud de la Fond ; & je
 „ lis ces mots : MATIERE. *Substance étendue,*
 „ *solide, divisible, &c.* Pas le plus petit mot
 „ de preuve, de doute, de commentaire „
 L'auteur s'élève ensuite avec autant de force
 que de confiance contre le sentiment qui atta-
 che l'étendue à la matière. On croira peut-être
 qu'il s'engage par-là à des difficultés fatigantes,
 sans une utilité bien sensible & bien consta-
 tée. J'avoue que je me suis arrêté moi-même
 à ce point de vue ; mais en suivant attentiv-
 vement ses principes, on voit que cette opi-
 nion

nion concourt avec d'autres à former l'ensemble de sa physique.

Il paroît quelquefois que l'auteur s'occupe à réfuter des erreurs qui n'existent pas, qui n'ont peut-être jamais existé, mais qu'une certaine inexactitude de langage qui cependant ne trompoit personne, sembleroit exprimer si l'on se tenoit rigoureusement au sens *de la lettre qui tue.* " On a cru pendant six mille
 " ans que le feu étoit chaud, que la glace
 " étoit froide, que le miel étoit doux, que
 " l'abfynthe étoit amere, que la rose & la
 " violette avoient une bonne odeur, que
 " certaines matieres sentoient mauvais, que
 " les oifeaux chantoient, que le loup hur-
 " loit, le lion rugiffoit, le taureau mugiffoit,
 " que les hommes parloient, que la neige
 " étoit blanche, que les prairies étoient ver-
 " tes, que le ciel étoit azuré, le foleil tout
 " éclatant de lumiere, que dans la nuit on
 " étoit plongé dans d'épaiffes ténèbres, qu'on
 " sentoit de la douleur au pied ou à la main,
 " lorsqu'on nous bleffoit la main ou le pied.
 " Ce font là tout autant d'erreurs qui ont
 " été adoptées de tous les siècles & dans
 " tous les païs du monde, mais qui ne font
 " plus aujourd'hui que le partage du crédule
 " vulgaire. Ce paradoxe si étrange pour les
 " personnes du commun, n'a rien d'éton-
 " nant pour les philosophes instruits de la
 " théorie des sensations. Ils admettent pour
 " principe que la chaleur n'est pas dans le
 " feu, que la douceur n'est pas dans le miel,
 " l'odeur dans la rose, la blancheur dans la

„ neige „. J'ose assurer qu'on a toujours pensé là-dessus comme l'auteur, & qu'il n'y a qu'un mésentendu qui puisse faire naître quelque dispute sur cet objet. *

M^r. l'abbé R. accumule un grand nombre de preuves sur l'attraction; je ne prétens ni rejeter ni approuver cette qualité claire ou obscure, manifeste ou occulte, ni les expériences qu'on fait servir à montrer son existence; mais il est certain que ceux qui ne veulent pas de l'attraction, ont depuis longtems répondu à toutes ces preuves & qu'ils l'ont fait d'une manière satisfaisante. P. ex. “ Prenez, dit l'auteur, deux glaces de miroir, bien planes & bien polies, fort nettes & parfaitement seches. Mettez-les l'une sur l'autre; & vous trouverez qu'elles tiennent ensemble avec beaucoup de force, en sorte qu'on ne vient que difficilement à bout de les séparer. On peut faire la même expérience dans le vuide, où elle réussit de la même manière; ce qui prouve qu'elle ne dépend pas de la pression de l'air sur ces miroirs. On peut au lieu de glaces, employer des plaques d'argent, de cuivre, de fer, d'étain, de plomb, &c. „ L'auteur paroît n'avoir pas réfléchi 1^o. que dans notre *vuide* artificiel il y a toujours de l'air; 2^o. que l'adhésion y est beaucoup moindre; 3^o. que l'air doit nécessairement presser les deux surfaces, & que si on attribue l'adhésion à l'attraction, il restera à expliquer la nullité de la pression de l'air; 4^o. que s'est en raison directe des surfaces, & nullement

lement en raison des masses que cette adhésion se réalise. Cette dernière observation surtout eût ouvert les yeux de l'auteur, si les hommes les plus sages, une fois asservis à l'esprit de système, ne les avoient pas inévitablement bandés. M^r. l'abbé R. raisonne beaucoup mieux sur la nature même de l'attraction & la classe des choses où il faut la ranger. On ne peut rien ajouter à la clarté & à la justesse du passage suivant.

“ On a demandé sérieusement si la force
” attractive étoit une loi positive, & libre-
” ment établie par la volonté du Créateur,
” ou si elle étoit une propriété intrinsèque,
” de la matière; & ce qui doit mettre le
” comble à l'étonnement, c'est que plusieurs
” métaphysiciens anglois, au rapport de M^r.
” de la Lande, se sont déclarés pour ce der-
” nier sentiment. Si quelque principe irréli-
” gieux n'a pas inspiré un esprit de vertige
” à ces Messieurs, j'avoue que je ne puis
” comprendre comment des hommes qui fai-
” soient usage de leur raison, ont pu don-
” ner dans une pareille absurdité. L'atome
” A, a-t-on dit, est attiré par l'atome B,
” en vertu d'une propriété inhérente à l'ato-
” me B. Ainsi donc une cause agit dans un
” endroit où elle n'est pas. Le stupide péri-
” patétisme a-t-il jamais enfanté de contra-
” diction aussi révoltante? Que si l'on se re-
” tranche à dire que la vertu attractive est
” inhérente au corps attiré, & qu'elle n'est
” autre chose qu'une tendance de ce corps
” vers le corps attirant, je réplique que cette

„ tendance devant être en raison inverſe du
 „ quarré de la diſtance, elle doit augmen-
 „ ter ou diminuer, ſelon que l'atome vers
 „ lequel elle eſt dirigée, eſt plus près ou
 „ plus loin ; & qu'il eſt également abſurde
 „ d'attribuer cette variation de tendance à
 „ un plus grand ou plus petit éloignement
 „ d'un être étranger, qui ne peut agir & par
 „ conféquent produire aucun changement là
 „ où il n'eſt pas. Tout bien conſidéré, l'at-
 „ traction ne peut en aucune maniere réſider
 „ comme propriété phyſique, ni dans l'ato-
 „ me attirant, parce qu'alors elle ne pourroit
 „ agir ſur le corps attiré, ni dans le corps
 „ attiré, parce que ſes accroiffemens & ſes
 „ décroiffemens ne pourroient être produits
 „ par le moins ou le plus d'éloignement de
 „ l'atome attirant. „

L'inertie de la matiere, ſa paſſive & inac-
 tive exiſtence, eſt excellemment exprimée
 dans le paſſage ſuivant, & développée par
 une comparaifon auſſi juſte que naturelle &
 naïve. “ O vous qui vous arroyez modeſte-
 „ ment la qualité d'êtres penſans, & qui
 „ vous croïez nés pour aſſigner des loix à
 „ l'univers, allez à l'école de ce tendre en-
 „ fant à peine dégagé du maillor. Si vous
 „ lui dites de prendre garde què la poupée
 „ qu'il tient dans ſa maiſon, ne s'envole, il
 „ reçoit votre conſeil avec un fouris moqueur,
 „ les premieres lueurs d'une raiſon naiſſante
 „ l'ont aſſuré d'une maniere à lui ôter la
 „ liberté du doute, qu'un corps ne fauroit
 „ changer de place ſ'il ne reçoit ſon mou-

„ vement

„ vement de quelque cause étrangere. Mais
 „ il vous regardera d'un œil de pitié, ou
 „ croira que vous insultez à son âge, si vous
 „ vous mettez en devoir de lui persuader
 „ que son sabot sent les coups qu'il lui donne,
 „ pour le faire pirouetter. Ainsi donc le pre-
 „ mier cri de la nature nous apprend que
 „ la matiere ne sauroit se mouvoir d'elle-mê-
 „ me, & qu'elle n'est point susceptible des
 „ modalités de l'esprit. Il étoit réservé à no-
 „ tre siecle de voir naître des hommes soi-
 „ disant philosophes, capables de répandre
 „ des nuages sur des vérités qui sont partie
 „ du sens commun. *

Ce qui suit, en expliquant ultérieurement
 la pensée de l'auteur, ne paroît pas égale-
 ment incontestable dans toute son étendue,
 avec toutes ses conséquences & ses corrollai-
 res. " Quand on dit que la matiere est *inerte*,
 „ on entend généralement, qu'un corps n'a-
 „ git jamais sur lui-même, qu'il ne change
 „ jamais de lui-même son état de repos ou
 „ de mouvement; qu'une portion de matiere
 „ quelconque ne passe jamais du repos au
 „ mouvement, & *du mouvement au repos*,
 „ sans l'intervention d'une cause étrangere „
 Qu'une portion de matiere ne passe pas *du*
repos au mouvement, sans l'intervention
d'une cause étrangere, c'est ce que je conçois
 très-bien; mais je ne comprends pas égale-
 ment que sans une telle cause elle ne puisse
 passer *du mouvement au repos*, d'autant que
 le repos est l'état naturel des corps, & le

* Autres
 réfl. & soli-
 de raison-
 nement de
 J. J. R. Ciz.
phil. p. 32
 & suiv.

mouvement un état violent (a). L'auteur qui dit tant de belles choses sur l'inertie, ne l'a peut-être pas assez méditée. Il fait cependant des raisonnemens propres à lui donner quelque défiance dans ses plus positives assertions.

61 Je vous prie de me dire ce que vous entendez par ces mots *Dieu meut la matiere* ?
 62 Rien autre assurément sinon que Dieu
 63 lui donne successivement l'existence dans
 64 différens points isolés de l'espace : mais est-ce là exercer une action proprement dite sur la matiere ? C'est ce dont je me permets tout au moins de douter. Cependant
 65 comme il n'y a pas de tems plus mal employé que celui qu'on perd à disputer sur des mots ; si l'on veut que créer soit agir sur l'objet créé, je dirai que Dieu n'agit sur la matiere qu'en tant qu'il lui donne successivement l'existence dans différens endroits . On voit qu'il faut, selon l'auteur, une *création continuelle* pour conserver un corps en mouvement ; sans doute qu'il n'exige pas la même chose pour le repos (b),

(a) 1 Janv. 1782, p. 7. — Observ. phil. p. 53 édit. de Paris 1778.

(b) Je ne prétens pas examiner ici l'ancien axiome qui regarde la conservation de tout objet créé comme l'effet d'une création continuelle : *Conservatio est jugis creatio*. Cela est peut-être plus rigoureusement vrai qu'on ne pense, & explique littéralement une autre question fameuse chez les philosophes du moien âge : *An Deus concurrat immediatè ad omnes actus*. Peut-être *Durandus* ne se fût-il pas distingué

fans quoi (à la diversité du local près) tout seroit égal, & la distinction deviendroit un hors-d'œuvre.

L'auteur n'allie pas seulement l'attraction avec la répulsion (deux qualités qui en toute occasion réciproquement destructives, font merveille dans l'hypothèse de Newton), mais il paroît encore, avec le P. Boscowich, rejeter le *contact immédiat*, sentiment qui s'accrédite tous les jours de plus en plus, & qui malgré les obscurités profondes qu'il présente d'abord, semble se prêter à des développemens faciles & commodes. « Dépouillons donc & la pierre
 » & la main de leurs qualités sensibles, &
 » nous parviendrons, par une exacte analyse,
 » à réduire le choc à sa juste valeur. Une
 » pierre s'approche de votre main; lorsqu'elle
 » en est fort près, elle cesse de s'avancer
 » vers la main; dans le même tems les parties de la main s'éloignent de la pierre, &
 » se rapprochent les unes des autres. Je ne
 » vois dans la pierre & dans la main que
 » des atomes qui sont tantôt dans une place & tantôt dans une autre: mais tous
 » ces changemens de lieu n'emportent avec
 » eux aucune idée d'une action produite

tingué par une opinion singulière dans cette matière, s'il avoit bien approfondi cet axiome fameux. Mais ce n'est point ici le cas de discuter cet article d'une métaphysique abstraite & pénible. Il paroît d'ailleurs que dans l'idée de l'auteur il s'agit d'une destruction & d'une reproduction alternatives dans tous les points que parcourt le corps; ce qui n'est pas le sens de l'axiome en question.

„ par la pierre, & reçue dans la main „
 Avec cette maniere de voir on arrête tout
 court l'épicurien Lucrece & son fameux ar-
 gument: *Tangere enim & tangi nisi corpus*
 * *Cat. phil. nulla potest res* *. On fait également face à
 d'autres difficultés physiques & même géomé-
 triques. J'ai vu à la vérité des esprits inquiets
 inférer de-là, *quodd non fit metaphysicè cer-*
tum existere corpora; mais pour peu qu'ils
 soient dociles, on leur fait entendre raison
 sur cet article: & s'ils suivent le savant au-
 teur dans la suite & l'ensemble de son systé-
 me, ils y appercevront le germe de réponses
 satisfaisantes à presque toutes les difficultés,
 des combinaisons heureuses où tout semble
 prévu & les objections réfutées d'avance, un
 ton d'originalité grave & sage qui intéresse
 & pique la curiosité, en même tems qu'il
 inspire la confiance & l'estime. (a)

* *Cat. phil.*
 p. 177.



Observations sur un ouvrage intitulé: Insti-
tutiones theologicae. Lugduni, ex typis fra-
trum Perissè, an. 1784. — Sans lieu
d'impression 1785. 1 vol. in-12 de 127 pag.

DÈS le moment que le traité de théologie
 qui fait l'objet de ces *Observations* a

(a) C'est dommage que l'auteur y déroge
 quelquefois, pour prendre un ton de servilité
 & de dépendance que la supériorité de ses
 talens ne comporte pas. Comme lorsqu'il dit
 à Mr. Francklin des choses que Comus, Mes-
 mer & Cagliostro eussent peut-être fait difficul-
 té de lui adresser. 1 Août 1785, p. 499.

paru, les amis de la paix, de la simplicité & de l'unité du dogme, les ennemis des disputes vaines, inutiles & dangereuses, ont gémi de voir les talens & le savoir s'employer en un très-superflu & odieux travail; ils ont gémi plus encore de voir un ouvrage qui ne pouvoit avoir qu'un intérêt relatif à des vues tout-à-fait particulières, se répandre par-tout où l'on ne le recherchoit pas & où l'on eût volontiers ignoré son existence. Mais l'esprit de secte n'attend pas qu'on réclame les fruits de son inquiétude & de ses intrigues; il les offre importunément à quiconque paroît être pour lui un objet d'acquisition, & les propage avec une rapidité que le zèle de la vérité n'égalé pas toujours. Déjà les Italiens, qui comme les autres nations catholiques, ne manquoient assurément point de bons ouvrages théologiques, ont vu faire de ces *Institutions* une très-élégante édition à Gênes, qui menace d'infecter toutes les écoles de cette grande & illustre région. Il est vrai que l'autorité spirituelle s'y est d'abord opposée avec vigueur; mais l'administration civile regardant dans une nouvelle masse de papier un objet de commerce, l'a livrée à l'envie des curieux, en défendant néanmoins à l'imprimeur de mettre *Genœ* comme lieu d'impression.

Je ne répéterai rien de ce que j'ai dit * de cette production d'un parti infatigable en répétitions, en mille petits moyens de dogmatifer d'une manière sourde & déguisée, de renouveler des disputes inutiles & dangereuses,

* 15 Avril
1784, p. 560.
— 15 Oct.
1785, pag.
272.

ses, cent fois prosrites par l'autorité religieuse & civile (a) ; je ne ferai pas le théologien ; mais je dirai en homme jouissant de la bonne & simple raison, que si les spéculations de l'auteur ne conduisent pas à l'athéisme, le chemin qui conduit à cette monstrueuse erreur doit être bien difficile. Pour moi, j'avoue tout bonnement avec un philosophe qui à la vérité n'entendoit pas beaucoup de choses dans les disputes théologiques, mais qui avoit le jugement droit & sûr, j'avoue, dis je, que les spéculations d'Epicure, le poëme de Lucrece, les sophismes de Spinoza, l'*Esprit* d'Helvetius, le *Système de la nature* &c, sont bien moins propres à faire des athées, je veux dire, des ennemis formels de la Divinité, soit qu'ils en nient soit qu'ils en détestent l'existence, qu'un grand nombre d'affertions de cette prétendue théologie. En voici quelques unes : que le lecteur sensé en juge ! Il s'agit des Juifs que Dieu réproûve parce qu'il ne leur donne pas les moïens d'éviter la réprobation. On sent bien qu'il en est de même des païens, des hérétiques, des pécheurs. Ecoutons, & répétons fidelement ; sans quoi on ne manquera pas de crier à la calomnie : cri favori de toutes les sectes, sur-tout de celles qui germent

(a) Mépris des sectaires de tous les tems pour la loi du silence qui, si elle étoit observée, détruiroit l'erreur dans sa naissance, 15 Fév. 1785, p. 242. — Raison de leur morgante & audacieuse défobéissance, & de la disposition contraire des Catholiques, *ibid.*

ment dans le sein de l'astuce & de l'hypocrisie Après avoir rapporté ce passage du Deuteronomie comme une objection contre une vérité capitale: *Souvenez-vous du Seigneur votre Dieu, & qu'il vous a accordé des forces pour accomplir son alliance **, il répond que " *les forces que Dieu donnoit*
 „ *au peuple d'Israël, n'étoient pas des gra-*
 „ *ces internes de la volonté pour faire le*
 „ *bien (a). Il objecte ensuite que Dieu a ac-*
 „ *cordé à sa vigne (c'est-à-dire aux Juifs)*
 „ *ce qui suffisoit pour porter des fruits de just-*
 „ *tice; & que la grace intérieure étoit né-*
 „ *cessaire pour cela. Et il répond encore que*
 „ *Dieu a donné aux Juifs, tout ce qui suf-*
 „ *fisoit pour porter des fruits de justice,*
 „ *suivant l'opinion des Juifs (bonne règle*
 „ *pour diriger la Providence), savoir les se-*
 „ *cours extérieurs, mais qu'il ne leur a pas*
 „ *donné la grace intérieure qui suffisoit en*
 „ *effet pour porter ces fruits (b). „*
 „ *Mais qui pourroit concevoir, continue-t-il,*

* Deut. 3.

(a) Resp. *Vires quas Deus populo Israëlitico præbuisse memoratur, non esse internas voluntatis ad faciendum bonum vires.* Instit. Theol. tom. 6, pag. 62.

(b) *Deus vineæ suæ, id est, Judæis omnia præstitit quæ ad ferendos justitiæ fructus sufficiebant: atqui ad illud imprimis necessaria erat gratia interior: ergo Judæis numquam defuit.*
 Resp. 2°. *Dist. maj. Deus Judæis omnia tribuit quæ ad ferendos justitiæ fructus sufficiebant juxta mentem Judæorum, id est, auxilia externa quæ satis sibi esse arbitrabantur, concedo maj. quæ reipsâ sufficiebant, nego maj. parit. min. Gratia interior ad ferendos justitiæ fructus*
 I. Part. Z us

„ qu'un Dieu infiniment bon , ait traité assez
 „ durement un peuple qui lui étoit spéciale-
 „ ment dévoué , pour lui avoir refusé le se-
 „ cours de la grace , sans lequel la loi elle-
 „ même étoit l'occasion d'un jugement plus
 „ sévère ? Ne les eût-il pas traités avec
 „ plus de bonté , s'il les eût laissés sans la
 „ loi écrite , comme les autres peuples ? „ —
 „ Nous ne devons opposer , répond-il , à ces
 „ sortes de plaintes , que ces paroles de l'A-
 „ pôtre : O homme ? qui es-tu pour répondre
 „ à Dieu (a) ? „

Sans nous arrêter à des détails ultérieurs ,
 aussi inutiles que scandaleux , il suffit de dire
 avec l'auteur des *Observations* , que le ré-
 sultat général de ces *Institutions* est „ que
 „ Dieu a tellement abandonné le genre
 „ humain à une éternelle réprobation ,
 „ qu'à l'exception d'un petit nombre d'élus ,
 „ il a laissé tous les autres hommes dans
 „ l'impuissance de se sauver. Les Chrétiens
 „ qui se perdent ne reçoivent que des gra-
 „ ces insuffisantes relativement à leurs forces
 „ présentes , pour accomplir les commande-
 „ mens

*tus necessaria est, sed Judei longè aliter sen-
 tiebant. Inst. theol. t. 6. pag. 63, 61.*

(a) *Inst. Quis concipiat Deum summè bonum
 tam durum se præbuisse erga populum sibi pecu-
 liariter addictum, ut ei gratiæ auxilium non con-
 tulerit, sine quo lex ipsa severioris damnationis
 erat occasio? Nonne multò benigniùs cum Ju-
 deis egisset, si illis sicut & cæteris populis legem
 scriptam non dedisset? — Resp. Hujus-
 modi quærelis non aliud opponere debemus quam
 ista Apostoli verba: O homo, tu quis es qui
 respondeas Deo. Ibid. tom. 6. pag. 65.*

mens de Dieu. Ni les Juifs, ni les Infidèles n'en reçoivent aucune. Dieu reproche à son peuple son endurcissement & son ingratitude; & à ce peuple privilégié il n'a fait aucune grace particulière; que de lui imposer de nouveaux préceptes qui par l'impuissance où il l'a laissé, ne pouvoient servir qu'à multiplier ses infidélités, & aggraver ses punitions en le rendant plus coupable. *Qu'ai-je dû faire à ma vigne*, dit-il, *& que je n'aie pas fait?* Mais Dieu n'a fait que planter la vigne, sans l'arroser, sans lui donner le moyen de prendre des accroissemens; & il viendra demander à cette vigne des fruits qu'elle ne pouvoit produire? Il fait éclater ses vengeances sur la terre par un déluge universel: il fait descendre le feu du ciel sur des villes criminelles. Il précipite tous les réprouvés dans des gouffres embrasés, pour leur faire expier par des supplices éternels des péchés qu'ils n'ont pu éviter. Il déclare qu'il veut sauver tous les hommes. Les bonnes gens croient qu'il le veut sincèrement. Hélas! Dieu se rit des pauvres humains. Il élude comme les hommes par de petites chicanes les promesses qu'il semble leur faire; & tout bien éclairci, quand il dit qu'il veut sauver tous les hommes, il n'a pas véritablement la volonté de les sauver tous, mais seulement ses élus. Il ne veut sauver les autres qui composent la très-grande partie du genre humain que d'une volonté de signe, d'une volonté simulée par laquelle il leur impose

„ l'obligation d'obéir à ses commandemens,
 „ en les leur faisant connoître, & il donne,
 „ tout au plus encore, à quelques-uns des
 „ vellétés insuffisantes pour les accomplir,
 „ mais qui ne peuvent servir qu'à les rendre
 „ plus coupables & plus malheureux. J. C.
 „ est mort pour tous les hommes. Oui, en
 „ ce sens qu'il a fait à la justice divine une
 „ réparation surabondante pour toutes les
 „ prévarications du genre humain, en ce
 „ sens qu'il a souffert pour un péché qui étoit
 „ commun à tout le genre humain, en ce
 „ sens enfin qu'il a pris une nature humaine
 „ (on n'auroit pas certainement soupçonné
 „ St. Paul, de tant de subtilité, quand il
 „ instruisoit les fideles de Corinthe qui étoient
 „ des hommes simples dans la foi); mais il
 „ n'est pas mort pour tous, en ce sens qu'il a
 „ mérité à tous, les moïens suffisans pour se
 Matth. 11. „ sauver. *Venez à moi, nous dit-il, ô vous*
 „ *tous qui êtes affligés, vous qui êtes char-*
 „ *gés, & je vous soulagerai.* Mais il parle
 „ à des paralytiques cloués sur leurs grabats,
 „ à qui il refuse les forces suffisantes pour
 „ aller à lui. *Combien de fois, dit-il à Jérusalem,*
 „ *combien de fois ai-je voulu rassem-*
 „ *bler tes enfans, comme une poule rassem-*
 „ *ble ses poussins sous ses ailes, & tu ne*
 Matth. 23. „ *l'as pas voulu?* Mais reprocher à des mal-
 „ heureux leur impuissance, sans vouloir
 „ les guérir, n'est-ce pas insulter à leurs
 „ malheurs? Eh, si avec la grace de J. C.
 „ on fait toujours le bien qu'il commande;
 „ à sans cette grace, on ne peut jamais le

„ faire; pourquoi nous mettre en sollicitude
 „ sur notre salut, puisqu'il ne dépend de
 „ nous, ni de vouloir, ni de pouvoir, puis-
 „ que nous ne pouvons qu'à proportion de
 „ ce que Dieu fait en nous? Pourquoi des
 „ remords sur des crimes qu'il n'étoit pas en
 „ notre pouvoir d'éviter? Pourquoi nous met-
 „ tre en peine de devenir meilleurs? puis-
 „ que la grace de pouvoir faire le bien, n'est
 „ point en notre disposition, que cette grace
 „ fait en nous tout ce qu'elle nous donne
 „ le pouvoir de faire, & qu'il n'est pas en
 „ notre pouvoir de devenir meilleurs, quand
 „ nous ne le sommes pas? Attendons que
 „ cette grace arrive, pour mettre dans la ba-
 „ lance le degré de charité suffisant pour sur-
 „ monter celui de la concupiscence. Jusques
 „ alors, nous nous tourmentons en vain pour
 „ opérer le bien que nous n'aurons jamais
 „ le pouvoir de faire. Toutes les œuvres des
 „ Chrétiens qui sont privés de cette grace,
 „ toutes les œuvres des Juifs & des Infidèles,
 „ qui ne sont jamais favorisés de cette grace,
 „ les œuvres mêmes dictées par un sentiment
 „ naturel d'humanité, de justice, de com-
 „ misération, de zèle, de reconnoissance, sont
 „ des œuvres qui partent d'un mauvais prin-
 „ cipe, & qui les rendent encore plus cou-
 „ pables. . . . Ah! si c'étoit-là, Monsieur, le
 „ véritable tableau de la religion chrétienne;
 „ bien loin de nous attirer à elle par la
 „ sainteté, la simplicité, la sagesse, la dou-
 „ ceur, la sublimité de sa morale, n'in-
 „ spireroit-elle pas au contraire une juste hor-
 „ reur?

„ reur ? N'autoriseroit-elle pas tous les blas-
 „ phèmes des impies contre le *Seigneur &*
 „ *contre son Christ* ? N'ouvreroit-elle pas la
 „ porte à tous les désordres , par l'impossibi-
 „ lité d'être différent de ce qu'on est ? Et
 „ l'incrédule n'auroit-il pas raison de dire
 „ qu'il faut renoncer au bon sens pour croire
 „ à l'Évangile ? „

Faut-il être surpris après cela que des gens, peut-être un peu prompts & durs dans leurs jugemens, aient crû qu'il n'y avoit qu'un athéisme secret, revêtu d'une apparence de rigueur & de piété, qui pouvoit avoir produit une secte destinée à répandre cette effroïable & désolante doctrine ? Condamnons la légèreté avec laquelle l'auteur d'une découverte historique, fausse ou vraie, a compris dans sa narration des personnages que l'opinion publique ne permet pas d'associer aux chefs de cet ouvrage de tenebres; condamnons des hommes qui avec de bonnes intentions & beaucoup d'orthodoxie, ne connoissant pas assez les différentes situations de l'esprit humain & les préjugés divers dont il est commandé, ne savent pas concilier des erreurs spécieusement présentées avec la droiture du cœur; mais convenons en même tems, que suivant la severe raison qui, sans aucune considération personnelle, examine précisément les principes & les conséquences, ce jugement tout faux & exagéré qu'il étoit, avoit le degré de solidité & de justesse que comportoit la chose considérée en elle même; convenons avec un historien philosophe, trop

* 15 Fév.
 1785, p. 252

impartial pour être refusé d'aucun parti, convenons que le fanatisme qui accrédite & exalte de telles opinions, est un mystere d'iniquité dont *les Puissances sont particulièrement interessées à prévoir & à empêcher les desseins* *. Ajoutons à cela le spectacle des farces ridicules & scandaleuses, jouées pour donner à l'erreur naissante la sanction des miracles; ajoutons les menées obscures, les intrigues quelquefois secretes & quelquefois dévoilées au grand jour, des manœuvres aussi déguisées dans leur marche directe que manifestes dans leur but, qui agitent l'Eglise de Dieu par des chocs rapides & terribles, soudainement préparés dans toute l'étendue de son domaine; ajoutons le triomphe maladroitement dissimulé & amèrement insultant qui applaudit à ses ruines, qui va toujours croissant en raison directe de la détresse & des angoisses de la tendre & affligée Mere des Chrétiens; ajoutons cette alternative de joie & de douleur qui en sens invers de celle de St. Augustin *, dont depuis 13 siècles l'hypocrisie emprunte l'autorité & le nom, se règle sur les malheurs ou les succès de la religion &c; & nous saurons, sans en pouvoir douter d'un moment, quelle est la secte qui livre à la foi des Chrétiens un des derniers & des plus alarmans combats qu'elle devoit essuier sur la terre; qui parmi toutes celles que l'esprit d'erreur a dans tous les tems suscitées contre l'Eglise, a le plus funestement réuni les apparences de la piété & de l'amour du bien, avec les moyens de corruption &

* *Vie du Duc d'Orléans.*

Voiez ce passage tout à fait remarquable, transcrit en entier, 15 Février 1785, p. 254.

Qui dicunt: exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea. Psal. 136.

* *Dominicis lucris gaudens & damnis moriens.* (1 Juill. 1786, p. 325) : affection tendrement exprimée dans le Ps. 136. *Super flumina Babilonis.*

de mensonge, les dehors de l'agneau, pour me servir d'une expression sainte, avec le langage du dragon. (a)



Bruders Sebaldus Hubska menschenfreundliche Winke ꝛc. Sans nom d'auteur, ni lieu d'impression.

JE ne puis mieux faire connoître cette grossière satyre de l'état religieux, qu'en transcrivant les propres paroles de l'homme estimable qui me l'a envoyée. " Brochure infame, brutale, dégoûtante, digne de toute indignation ou, si vous voulez, de toute pitié. L'auteur qui a reçu une éducation de tailleur (p. 8.), étant devenu trop *pin-guis* (p. 19), *Kernfrömm* (*ibid*), & *Menschenfreund* (p. 26.), s'avise d'écrire pour la rédemption des pauvres moines qui gémissent *in sepulchris dealbatis, superstitionis hospitibus, fanaticismi habitaculis, stupiditatis voraginibus* &c. (p. 2.). Il déclare excommuniés tous les Souverains qui ne renversent pas les maisons religieuses (p. 26.); il se promet la gloire éternelle

(a) *Habebat cornua duo similia agni, & loquebatur sicut draco.* Apoc. 13. — Beau passage de Mr. Berault-Bercastel, 1 Janv. 1786, p. 25. — Paroles remarquables de Clement XIII. 1 Juin 1784, p. 180. — Sentiment d'un Prince protestant, 15 Sept. 1786, p. 154.

„ pour son travail (p. 57) & menace d'accab-
 „ bler d'injures celui qui osera lui répondre
 „ (p. 59.). „

On demandera pourquoi ce correspondant
 m'a adressé une infamie qu'il auroit pu lais-
 ser dans l'ordure où elle est née. On trou-
 vera sa réponse dans ce passage de la lettre qui
 accompagnoit cet envoi. “ Cette orduriere pro-
 „ duction ne mérite pas sans doute d'être réfus-
 „ tée. Mais dans l'abbaye de S. *** il y a
 „ des gens qui s'intéressent à son débit, &
 „ qui en envoient sous enveloppe dans d'au-
 „ tres maisons, sans doute pour y introduire
 „ la vie de *Epicuri de grege porcus*, que l'au-
 „ teur à coup sûr a toujours menée & dedans
 „ & hors du monastere, & avant d'y entrer
 „ & après y avoir pris le froc, & qu'il me-
 „ nera mieux encore lorsqu'il n'y fera plus.
 „ Cet exemplaire a été intercepté par l'abbé
 „ de **, qui a des raisons de croire que l'au-
 „ teur est de la même abbaye, & qui est
 „ bien mortifié que dans une maison respec-
 „ table par son ancienneté, par la discipline
 „ & les études qui y ont été longtems très-flo-
 „ rissantes, par les grands hommes qu'elle
 „ a produits en plus d'un genre &c, il se
 „ trouve aujourd'hui des ames lâches & cor-
 „ rompues qui, sans oser encore se démas-
 „ quer, profanent la maison du Seigneur
 „ par toutes les horreurs d'une apostasie for-
 „ melle. „



Une brochure pleine de bonne plaisanterie, intitulée les *Entrétiens du Palais Royal* (1786 2 vol. in-12), donne dans l'anecdote suivante une esquisse piquante de nos conversations :

» Un gentilhomme allemand désirant voir les *petites Maisons*, prie l'auteur de l'y mener. Celui-ci y consent, mais le prévient que ces *petites Maisons* sont éparées dans différents quartiers, & que les foux sont réunis ou isolés, selon leur caractère & leur condition. Laissons parler l'introduit. « Nos visites commencent. Un portier nous introduit dans le vestibule d'une maison, où se trouve un escalier qui mene jusqu'à l'habitation d'une jeune femme, dont le premier abord nous fit rire. Une caisse de fleurs obombré sa tête, une chemise de gaze lui servoit d'habillement : gestes composés, regards étudiés, force grimaces, paroles sur paroles. Vraiment, nous dit-on, les étrangers sont d'une espèce qu'on ne peut guere définir ; ils viennent chercher des modes à Paris... A propos, vous avez là une singulière étoffe... Monsieur est allemand... & comte du Saint Empire sans doute.... Le spectacle d'hier : eh bien ! vous y étiez, Messieurs... Regardez donc mon chat : que vous êtes une délicieuse créature !... quel meurtre, s'il alloit mourir... Oh ! si j'avois fait le monde, personne ne seroit mort... Je lis un Roman, qu'on diroit écrit avec la plume d'un colibri, tant il est mignon & joli... Qu'on me fasse venir ma femme-de-chambre... Et ma robe, Mademoiselle, ma robe ?... S'habille-t on en Allemagne ?... J'ai pensé périr hier... Un hanneton, qui est été mon bourreau, son bourdonnement m'a causé des palpitations

I. Novembre 1786. 343

« pitations effroyables.... Ah! que je souffre ;
« non , je m'évanouis .. A propos , l'ariette co-
« mique de Figaro , la savez-vous ?..... Les jo-
« lies boîtes qu'on fait maintenant ! Vous jouez
« sans doute du forte-piano..... Pardon , Mes-
« sieurs , je vais essayer si je puis dormir » .
L'Allemand est défolé de voir qu'une si jolie
femme extravague à ce point-là. On le mene
dans d'autres maisons ; & il en fort navré
de même. Enfin , il est étonné qu'on n'en-
ferme pas tous ces gens-là ; mais son éton-
nement est à son comble , quand il apprend
que de ces prétendus foux , le premier est une
petite-maitresse , qui charme tout Paris ; l'au-
tre , un grand politique , dont les vues pa-
roissent sublimes ; un autre c'est la fleur des
beaux-éprits ; & qu'enfin , ce qu'il avoit pris
pour un assemblage de foux , n'est autre cho-
se qu'une société citée comme la meilleure
de Paris. »

~~~~~

Dans une lettre insérée dans le *Journal de Paris* n. 186 on s'apperçoit sans peine une ingénieuse critique du *Système de la nature*, de cet ennuyant réchauffé du Spinosisme, que les rédacteurs de la nouvelle édition de la *France littéraire* appellent un terrible ouvrage, sans doute à raison de l'assommant ennui & des repoussans sophismes que doivent dévorer les pauvres lecteurs qui se condamnent à le lire. \*

« Votre journal est consacré à faire connoître au public les nouveautés dans tous les genres. Je vous en annonce une très-frappante que je vis hier chez un curieux. C'est une machine parfaitement bien faite, & qui représente au naturel tous les mouvemens célestes. Le globe de la terre y est aussi très-bien imité ; & l'art y a été porté au point d'exécuter les phénomènes de l'air & ceux de la végétation. On y voit des plantes qui ont crû & germé, &

\* Déc.  
1770, p.402.  
— Nov.  
1771, p.321.  
— I Avril  
1779, p.472.

dont quelques-unes ont des fleurs. Enfin, Messieurs, ce qu'il y a d'admirable, c'est que les mouvemens de cette machine s'exécutent sans rouages, sans moteur apparent, sans ressort quelconque : & c'est un plaisir inexprimable de voir tous ces globes tourner les uns au tour des autres, & graviter visiblement, sans se déplacer de leurs centres, ni sortir de leurs éllipses.

Ravi d'admiration à la vue d'une machine aussi étonnante, je m'empressai de demander à mon curieux s'il savoit qui en étoit l'auteur : il me répondit que ce n'étoit personne. Vous riez, me dit-il ; mais c'est la pure vérité. Il y a quelque tems, que, chassant dans ma terre, je vis cette machine, mais informe & ébauchée : on y voïoit des commencemens de globes, & comme le travail de la nature sortant du cahos. Par respect, je n'y touchai pas : mais je revins tous les jours dans le même lieu ; & enfin, Monsieur, après avoir observé les progrès de son développement, je m'en saisis, il y a huit jours, quand je la vis à son point de maturité. Depuis lors le globe a poussé beaucoup d'herbes ; il y a plu trois fois, pendant deux minutes à chaque fois, ce qui a fait naître les fleurs que vous voïez. J'y ai même aperçu avec le microscope, de petites cornes qui pouffent & qui annoncent de petits bœufs destinés à manger cette herbe.

Je représentai à mon homme que son histoire ne prouvoit autre chose, sinon qu'il ne connoissoit pas l'auteur de cette machine ; mais qu'il y avoit trop d'esprit, ou plutôt de génie, dans son exécution, pour que quelqu'un ne l'eût pas faite ; & que, d'ailleurs, rien ne se fait au hasard & sans but. Il se moqua de moi, & me répondit qu'il étoit clair comme le jour que cette machine s'étoit faite elle-même & par sa propre énergie. Comment me prouverez-vous cela, lui dis-je tout surpris ? car pour se faire soi-même, il faut être déjà ; & si l'on est déjà, l'on n'est plus à tems de se faire. Il éluda ce petit argument, & me dit d'un air grave : c'est *Nature* qui a fait cette machine. — Qui est cela, lui dis-je ?

Définissez-moi

1. Novembre 1786. 345

Définissez-moi ce mot, je vous prie ; car il faut nous entendre. — Cela est facile. *La nature est le grand Tout qui résulte de l'assemblage de différentes matières, de leurs combinaisons & de leurs mouvemens* \*. Fort bien, lui dis-je, en faisant un signe équivoque d'approbation : la Nature & le Tout sont donc la même chose ? — Sans doute. — Mais le Tout est la collection des parties ? — Cela va sans dire. — C'est donc le Tout qui a fait les parties ; & , par conséquent, c'est le Tout qui a fait le Tout ! — Eh ! mais, il faut bien que cela soit ainsi. — Mais comment le Tout, qui ne vient qu'après, peut-il faire les parties qui viennent avant ? & comment le résultat a-t-il produit les assemblages, tandis que c'est des assemblages que naît le résultat ? C'est comme si vous disiez qu'un composé a fait la composition ; qu'une tisanne a fait les drogues qui y entrent ; qu'une maison a fait les pierres, le plâtre & la chaux : j'aimerois mille fois mieux dire que ce sont les pierres & la chaux qui ont fait la maison.

Il me répondit alors que, pour tout au monde, il ne consentiroit à avouer que quelqu'un eût fait cette machine ; qu'il n'étoit pas nécessaire d'imaginer un ouvrier lorsqu'on pouvoit s'en passer. Et puis, il se jeta à genoux, & il fit une longue prière à la Nature, ce qui me fit juger qu'il étoit fou.

Du reste, Messieurs, cette machine n'en est pas moins digne de l'admiration des connoisseurs. Je vous indiquerai, au premier jour, un lieu très-commode pour la faire voir aux curieux. Comme elle occupe beaucoup d'espace, & qu'elle est très-composée, il faut un certain tems pour en préparer le spectacle.

J'ai l'honneur d'être, &c. »

\* Définition tirée du *Système de la nature*.



Extrait d'une lettre de Lucerne, en Suisse, capitale du canton de ce nom, à l'auteur du Journal, en date du 15 Septembre 1786.

... Nous fûmes bien étonnés & bien indignés de voir dans le lac de Lucerne, là même où il fait une croix, sur une petite isle de rien un monument que Raynal a élevé à la mémoire des trois principaux auteurs de la liberté helvétique, ou pour mieux dire, qu'il a élevé à sa propre vanité. Il me semble que vous en avez parlé quelque part dans le Journal, mais comme d'une chose qu'il avoit tentée inutilement, étant reçu de ces fiers républicains la réponse que méritoit son insolence. En effet, Uri, Schwitz, & Unterwald avoient refusé les avances du prétre apostat. Mais la république de Lucerne a été plus traitable. Elle n'a pas cru qu'il fût au-dessous d'elle de recevoir d'un misérable profcrit, d'un ennemi fanatique de la religion de J. C. &c, un présent d'une trentaine de Louis (car c'est tout ce que cette borne peut avoir coûté). Elle a donc permis, sans doute d'après les intrigues de quelques philosophes, à qui l'honneur de la patrie n'est rien auprès de celui de leurs apôtres, que le monument qui consisie en une obélisque d'une espece de granit brut d'une quinzaine de pieds de hauteur (la base y comprise) fût élevé presque vis-à-vis les ruines de l'ancien château de Habsbourg\*, & qu'on y gravât entr'autres choses les paroles suivantes:

\* qu'il ne faut pas confondre avec le château de Habsbourg sur l'Aar, berceau de la Maison d'Autriche.

Quòd  
Eorum consilio, virtute,  
Constantiâ,  
Exacti Austriacorum præfecti,  
Victi duces,  
Exercitus profligati. . . . .  
Obeliscum hunc  
Guillelmus Thomas Raynal  
Natione Gallus  
Proprio sumptu erigi curavit  
Anno Xti M. D. CC. LXXXIII.

En approchant du monument nous en deman-

1. Novembre 1786.

347

*âmes la signification à nos bateliers, qui nous dirent que c'étoit le Roi de France ou au moins le comte d'Artois qui l'avoit fait ériger en l'honneur de Guillaume Tell. Quand nous leur eûmes appris le vrai de la chose, ils en furent tout confus & passablement disposés à précipiter cette infamie dans le lac.*

*J'ai pris sur la place même la résolution de vous informer de cette curiosité qui va être désormais célébrée comme je ne sais quoi de divin par plus d'un voyageur enthousiaste; pensant que vous trouveriez peut-être l'occasion de rabattre quelque chose de cette nouvelle prouesse philosophique. Je suis &c.*

RÉPONSE. En remerciant l'estimable voyageur de m'avoir fait part de cette singularité, je dois avouer avec autant d'ingénuité que de vérité qu'il n'est point du tout en mon pouvoir de réprimer l'enthousiasme que va produire cette borne de granit brut. Je suis à la vérité, aussi étonné que lui, de ce que le sage avis des cantons d'Uri, de Schwitz & d'Unterwald, n'a pas été suivi par celui de Lucerne; que des gens qui n'auroient point reçu, il y a 20 ou 30 ans seulement, d'un Zuinglien, ni d'un sectaire quelconque quelque présent que ce fût, eût-ce été un pont d'or sur le lac, aussi long que celui qu'on y voit en bois, aient perdu en si peu de tems cette précieuse & catholique délicatesse, au point de mettre en contribution à son passage un prêtre apostat, un Impie fanatique & dogmatifant, pour en tirer l'érection d'une pierre marquée de son nom. Mais cet étonnement, quelque fondé qu'il puisse être, ne me met point en main les moyens de calmer l'indignation du voyageur, ni d'en détruire l'objet. Je n'en vois qu'un seul: c'est d'engager les bateliers qui déjà étoient passablement disposés à précipiter cette infamie dans le lac, de l'y précipiter en effet. Mais comme ce coup de main pourroit ne s'accorder pas tout-à-fait avec la police du pais, & que Raynal aiant païé les 30 louis semble avoir quelque droit d'avoir son nom en ce lieu; il faudroit disposer les citoyens

de Lucerne à regarder ce mesquin monument de leur liberté avec les sentimens d'une confusion aussi juste qu'honorable : & dès ce moment là même je leur présente 30 louis, pour être duement restitués au fondateur & donateur de la borne ; après quoi la dite borne être jettée dans le lac, là où il est dans la plus grande profondeur, la pointe la première.

— Que si Messieurs de Lucerne si facilement acceptans à l'égard d'un Incrédule forcené, se montroient trop fierement revêches à l'égard d'un bon & simple croïant, j'offre 10 louis aux bateliers déjà disposés à confromer la bonne œuvre, & promets de les leur faire tenir bien fidelcment, dès le moment que l'opération sera faite, de l'agrément de Mr. l'Advoyer (a) ; car je ne prétens point que par quelque motif que ce soit, on doive faire le bien aux dépens de l'ordre public.

(a) Mr. le général Pfiffer de Heidegg, qui ne paroît pas homme à s'intéresser beaucoup à ces petits artifices de la vanité philosophique, ni à voir de bon ceil ses concitoïens pensionnaires d'un prêtre renégat & proscriit. — *Eloge de ses talens & de ses travaux.* 15 Sept. 1786, p. 88.



Le Peigne est le mot de la dernière énigme, & Pantalon celui de la charade.

*L'On me fait pour servir les princes & les Rois ;  
Parmi les courageux je suis en grande estime ;  
Je suis inanimée, & lorsqu'on m'anime,  
L'on voit les animés s'animer par ma voix.*

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE ( *le 9 Septembre* ).  
 C'est avec la plus grande satisfaction que nous avons reçu par deux couriers, arrivés de l'Égypte, la nouvelle, que le capitancha y avoit débarqué les troupes, qu'il avoit prises sur sa flotte ; que s'étant mis lui-même à leur tête il avoit marché directement contre les beys, qui depuis quelque tems s'étoient emparés du gouvernement absolu de ce pais ; & que, malgré la position avantageuse, qu'ils avoient fait prendre à leur armée du côté de Rosette, sur les bords du Nil, à mi-chemin entre Alexandrie & le Caire, il l'avoit entièrement défaite ; que la plus grande partie en avoit été passée au fil de l'épée, un nombre faits prisonniers ; que le reste en avoit été entièrement dispersé & mis en fuite, en abandonnant toute leur artillerie & leurs équipages de campagne. Après cette victoire complete, le grand-amiral avoit poursuivi directement sa marche vers le Caire, dont il s'étoit rendu maître, & où il avoit pris possession du palais, qu'occupoient les beys chefs du gouvernement. Il s'étoit déjà présenté beaucoup de grands pour lui rendre hommage & l'assurer de leur respect & de

leur soumission pour les ordres de la Porte. Comme le capitain-bacha a formé le projet de rétablir en Egypte l'autorité du Grand-Seigneur sur une base solide & permanente, & d'achever à cet effet l'ouvrage déjà si heureusement commencé, l'on attend dans peu des nouvelles ultérieures de ce royaume; & l'on se promet tout à cet égard des talens, de la valeur, de la fermeté & de la prudence connues du grand-amiral Hassan. Pour témoigner à ce brave guerrier toute l'estime, due à ses services, Sa Hauteſſe lui a envoyé par un courier une magnifique péliſſe d'honneur, un ſabre enrichi de diamans, & une aigrette très-précieuſe garnie de brillans. L'expédition dont il vient de s'acquitter ſi heureuſement, eſt d'autant plus importante, que l'Egypte, une fois ramenée ſous l'obéiſſance réelle, fera de la plus grande reſſource pour la puiſſance ottomane. L'on fait, que c'eſt un païs riche & fertile; &, quoique le deſpotiſme oriental y étouffe l'induſtrie & mette de grandes entraves à la circulation & au commerce, l'on compte néanmoins, que, ſans vexer les habitans, la Porte pourra en retirer un revenu de 160 millions de piaſtres par an.

Les troubles continuent cependant dans quelques autres provinces; le prophete Scheich-Manſour qui rode continuellement avec ſa troupe, ne ceſſe d'augmenter ſon parti; ce ſoi-diſant envoyé de la divinité pille, détruit, ravage & extermine les Ruſſes dans les environs de la Mer-caſpienne. Vers les côtes de la Syrie, le rebelle Kulchuk-Aly,

malgré la défaite qu'il avoit essuïe , a reparu avec une nouvelle armée , & se montre plus formidable que jamais. En Natolie , dans les environs de Smyrne , les bachas sont occupés à se faire mutuellement la guerre. Mais le bacha de Scutari a pris des sentimens plus pacifiques vis-à-vis de la Porte. Il a de nouveau reconnu le Grand-Seigneur pour son Souverain , & si l'on a à se plaindre de lui , c'est uniquement pour la conduite hostile qu'il tient contre la république de Venise. Encore a-t-il fait notifier au sénat , qu'il y mettroit fin , pour une somme de 40 mille sequins.

M<sup>r</sup>. de Bulgakow , à la suite des dépêches d'un courier de la cour , a présenté un mémoire au ministère ottoman , concernant le traitement que les Algériens ont fait au pavillon russe , au commencement de Juillet & a demandé la restitution du vaisseau , des effets qui s'y trouvoient à bord , & une satisfaction convenable. Le ministère ottoman y a fait une réponse qu'on peut regarder comme absolument déclinatoire ; il dit que , d'après la teneur des traités conclus entre la Russie & la Porte , le Grand-Seigneur ne pouvoit s'intéresser nullement en ce qui regardé la restitution des effets ; & que pour le reste , Sa Hauteffe ne manqueroit pas d'employer ses bons offices. On craint qu'une pareille réponse ne soit donnée à la cour de Vienne , dont le pavillon vient d'être également insulté par les Algériens , quoique la Porte se soit engagée , dans ce cas , à lui procurer une entière satis-

faction & à l'indemniser même de son propre argent. — Les Russes aiant fait pendre, sur leurs frontieres, principalement sur celles de la Tartarie-moscovite, quelques Turcs, le divan en a fait porter de vives plaintes à la cour de Pétersbourg, & a montré qu'il n'est plus disposé à souffrir avec patience ces sortes d'événemens.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 25 Septembre).

L'on ne peut plus douter, que l'opiniâtreté de la Porte, qui a refusé nettement de donner satisfaction à notre cour, relativement à l'affaire des Tartares, n'ait mis celle-ci dans la nécessité de prendre des mesures vigoureuses. Jusqu'à présent on ne sauroit assurer, il est vrai, qu'il en résultera une guerre avec la Porte : mais du moins quelques régimens d'infanterie & de cavalerie russe ont reçu ordre de marcher vers le Cuban & les environs du Caucase, pour renforcer le corps de nos troupes, qui se trouve déjà dans cette contrée, mais qui a beaucoup souffert par les attaques & les surprises continuelles des Lesghis & des autres Tartares, qui habitent les montagnes. L'on parle aussi d'une levée extraordinaire, qui se fera par tout l'Empire russe, indépendamment de celle d'un homme sur cinq-cents, qui se fait tous les ans, pour recruter l'armée impériale. M<sup>r</sup>. de Muller, général en chef, & qui fait les fonctions de grand-maître de l'artillerie, a été chargé par

le gouvernement d'aller faire une inspection générale des arsenaux, magasins & autres objets de son département. En dirigeant sa route par Nerva, Revel, Pernau, Derpat ou Dorpt, & Riga, il la continuera par Pleskow, Smolensk, & Polocz sur Kiovie; & il reviendra par Moscou. Le général comte d'Anhalt est de retour du voyage, qu'il a fait dans la Finlande & la Livonie, pour y passer en revue les divers régimens de ces provinces. Ce seigneur a parcouru à présent presque toute l'étendue de l'Empire russe, à l'exception de ses extrémités au Nord & à l'Ouest du côté de la Mer-glaciale & de la Sibérie.

L'Impératrice a fait au général-major de Lewacheff une gratification de 16,000 roubles; & elle a ajouté à ses appointemens ordinaires une pension annuelle de 2 mille roubles. — Le conseiller-d'état de Mamonow a été nommé conseiller-privé & sénateur au département de Moscou. — Le bruit se répand, que malgré tous les préparatifs faits & ordonnés pour le voyage de Cherfon, ce voyage n'aura cependant pas lieu. Ce sont des gens à portée d'être bien instruits, qui confirment & accréditent ce bruit.

Il est arrivé un accident fâcheux à la campagne de S. Exc. M<sup>r</sup>. le vice-chancelier comte d'Osterman. Les ministres étrangers aiant été invités chez lui, pour assister aux conférences ordinaires, un Nègre, attaché au service du ministre de France, voulut entrer de force dans le jardin anglois du vice-chancelier,

pendant qu'on étoit à table ; la sentinelle qui en gardoit l'entrée , repouffa le Nègre , âgé de 17 à 18 ans ; ses ordres portant de ne laisser entrer aucun domestique à livrée : le soldat & le Nègre commencerent par se quereller , & en vinrent bientôt après aux voies de fait ; le Nègre se voiant repouffé violemment , quitta la partie un moment , & vint trouver ses camarades pour leur dire que la sentinelle lui avoit fait violence & l'avoit maltraité ; il trouva des laquais qui prirent son parti ; le Nègre , à la tête de ses camarades se présente une seconde fois à la porte du jardin & veut entrer par force ; la sentinelle appella du secours ; on se battit ; les soldats russes furent repouffés par les laquais du ministre de France & de quelques autres envoiés étrangers : un soldat russe a été même si cruellement battu , qu'il est à craindre qu'il n'en meure. Il n'y a pas de doute , que Son Exc. le vice-chancelier ne demande une satisfaction de cette insulte , & il est certain , qu'elle lui sera faite de la maniere la plus éclatante par les ministres , dont les laquais ont osé se permettre cet excès d'insolence.

Le marquis de la Galiffonniere , commandant la frégate , qui sert d'estorte aux gabarres françoises venues pour charger du bois de construction à Cronstadt , a pris congé de l'Impératrice , accompagné des officiers de sa petite flottille ; & il est déjà parti pour Cronstadt , afin de reprendre la route de Brest. Deux de nos frégates , forties au mois de juillet pour exercer des cadets de marine ,

1. *Novembre 1786.*

355

font rentrées dans le premier de ces ports, où l'escadre, qui croise dans la Baltique, est pareillement attendue, s'étant déjà montrée à cette hauteur. Deux frégates d'Archangel y ont apporté une grande quantité d'artillerie, d'ancres & d'autres munitions navales pour les vaisseaux, qui y sont actuellement en construction.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 5 Octobre*). On craint ici très-fort que les troubles qui s'élevèrent entre les Russes & les Turcs, ne deviennent préjudiciables à ce royaume, au moins par le passage & l'approvisionnement des troupes, par les désordres & les ravages inévitables sur des frontières où deux grandes Puissances se disputent la victoire. — Les pluies continuelles qui tombent en Pologne, font craindre que la récolte des grains n'en souffre considérablement; le prix en augmente & sur-tout celui de l'orge. — Le 8 du mois dernier la ville de Petrikow en Pologne où se tient le grand tribunal de la couronne, a essuyé un terrible incendie: 52 maisons de pierre, 49 en bois, 18 magasins de blé & de foin, le couvent des Dominicaines, celui des ci-devant Jésuites, une grande partie de la cathédrale, les églises publiques & 84 maisons de Juifs ont été entièrement consumées.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 29 Septembre*). Le prince della Riccia, qui avoit déjà fixé le jour de son départ pour Naples, vient de le suspendre de nouveau, sans qu'on en sache le motif. — Un grand nombre de soldats du régiment suisse qui est ici en garnison, avoit formé, ces jours derniers, le projet de déserter; en conséquence ils surprirent la garde de la porte Toledé, lui enleverent les armes & allèrent, pourvus d'une quantité suffisante de poudre & de plomb, prendre poste dans la forêt du Pardo près de cette ville, ils eurent même soin de s'y fortifier; cependant un nombre supérieur de cavalerie envoyée à leur trouffe parvint à les soumettre, après en avoir tué un grand nombre & blessé les autres au point qu'ils sont tous morts depuis à l'hôpital. Ce même régiment suisse aiant déjà commencé auparavant à donner dans des excès criminels, on en a mis à mort avant-hier deux soldats; plusieurs autres durent passer par les verges. Enfin, pour éloigner de la ville un corps si dangereux, on l'a fait partir pour le camp de St. Roch; il sera remplacé ici par le régiment de Milan.

Il y a quelques jours que s'est fait à St. Ildefonse l'échange des ratifications de la convention, signée à Londres le 14 du mois dernier, concernant les établissemens anglois sur le continent espagnol de l'Amérique. En vertu de cette convention, les colons anglois

évacueront la côte de Musquito dans un délai de 6 mois : mais en revanche Sa M. Catholique cède à l'Angleterre , pour l'usage de ses colons, & pour leur servir de point de réunion dans ces parages, la petite île de St. George Key, à condition qu'ils n'y érigeront aucunes fortifications, ni ne garniront leurs établissemens d'artillerie. Le Roi accorde également aux Anglois des limites plus étendues sur la côte de Jucatan, que celles qui avoient été fixées par le traité de 1783.

— On voit actuellement circuler dans le public des copies de notre traité avec les Algériens. Nous n'en rapporterons que les principaux articles. En vertu de l'article XIX “ le Dey aura la faculté de nommer, lorsqu’il le jugera à propos, une personne à son gré, pour être revêtue du caractère d’agent de la régence d’Alger dans un port de l’Espagne „. Suivant l’article XX “ la place d’Oran avec ses fortifications & celle d’Almanzaquivir resteront, comme ci-devant, sans communication avec le camp des Maures. Le Dey d’Alger ne les attaquera jamais ; & le bey de Mascara ne pourra le faire sans son ordre. Cependant, comme ce bey gouverne arbitrairement sa province, le magnifique Dey d’Alger approuvera toute convention, qui se fera entre l’Espagne & le sus-dit bey, auquel il a recommandé de veiller à ce que les forteresses espagnoles ne soient attaquées. Si les Maures rebelles, vagabonds & indomptés, commettent quelque hostilité, la

„ bonne harmonie , établie entre les deux  
 „ royaumes , ne sera pas troublée pour cette  
 „ raison ; & l'on ne s'engage pas à garan-  
 „ tir les Chrétiens , lorsqu'ils seront hors  
 „ la portée du canon algérien „. L'article  
 XXIII porte , “ qu'en cas de rupture il se-  
 „ ra accordé un délai de trois mois , pour  
 „ se retirer des Etats respectifs , personnes &  
 „ biens „. En Part. XXV il est dit , “ que ,  
 „ par considération pour Sa M. Catholique ,  
 „ les Algériens respecteront non-seulement les  
 „ côtes espagnoles , mais encore celles du  
 „ Pape : & le Dey recevra avec plaisir tou-  
 „ te personne , qui ira à Alger sous le pa-  
 „ villon & sous la protection du Roi , com-  
 „ me Sa M. Catholique promet réciproque-  
 „ ment la même réception de son côté &c.  
 „ Au reste le Dey fera prêt à entrer en  
 „ négociation avec les Puissances , que Sa  
 „ M. lui a recommandées , & qui se trou-  
 „ vent en paix avec la Porte-ottomane , dont  
 „ le Dey suivra toujours la volonté. „

Le Roi a ordonné l'impression d'un Dic-  
 tionnaire des termes relatifs aux sciences &  
 aux arts , en castillan , en françois , en ita-  
 lien & en latin. Ce Dictionnaire a été com-  
 posé par le P. Etienne Terreras y Pandu ,  
 Jésuite , qui alloit le faire imprimer au mo-  
 ment de la catastrophe arrivée à sa Société  
 en 1767. On a trouvé dans la bibliothèque  
 du college impérial de cette ville le manus-  
 crit original , qui est exactement conforme  
 à l'épreuve qu'avoit fait alors l'imprimeur  
 sur la copie qui lui avoit été remise par l'au-  
 teur.

teur. Cet ouvrage , qu'on trouvera à Madrid aux écoles royales, & chez le libr. Esparza, porte du Soleil, sera composé de 3 vol. *in-folio*.

L'archevêque de Tarragone, qui a employé 580 mille réaux ( 150 mille liv. tournois ) de ses revenus, pour réparer & reconstruire l'ancien aquéduc romain qui fournissoit l'eau aux fontaines de cette ville, d'où elle étoit déjà rapprochée par ce travail de 3500 cannes catalanes, avoit résolu, vu la grande disette d'eau de toute espece, de faire donner cours à la source, depuis la partie réparée de l'aquéduc, jusqu'à la ville. Le peuple, instruit des intentions de ce prélat, s'est offert à seconder ses vues paternelles & à fournir des ouvriers, des voitures, des bêtes de charge, & généralement tout ce qui pouvoit accélérer un secours aussi désiré & aussi nécessaire à la santé des habitans. Le succès a bientôt répondu à leurs espérances & à leurs travaux. Le moment où l'eau a paru, a été l'époque des transports de joie les plus éclatans. Il est impossible de les exprimer. Toute la ville, étonnée d'une ressource qu'elle n'attendoit pas si-tôt, s'est rendue à la métropole, où l'archevêque a entonné un *Te Deum*, en action de grâces d'une faveur aussi signalée. Au sortir de l'église, il s'est rendu à la fontaine, où il a béni l'eau, accompagné de tout le clergé & d'une foule innombrable de personnes des deux sexes, qui fai-

soient

soient retentir l'air d'acclamations & de cris de joie. (a)

CADIX

(a) « Voilà sans doute un bienfait très-remarquable ( dit à cette occasion un périodiste équitable, qui n'est point atteint des préventions & des haines nationales ); voilà l'effet d'une charité vraiment pastorale, qui embrasse non-seulement la génération présente, mais qui s'étend jusqu'aux races futures. Tels l'histoire nous peint plusieurs évêques de l'ancien tems, à la générosité desquels les villes doivent leurs monumens & leurs établissemens les plus utiles. Heureuses les nations qui en possèdent encore de pareils, & qui les voient faire un si digne emploi de leurs revenus! L'Espagne peut se glorifier de cet avantage. Nous apprenons dans le moment, par des lettres qui nous arrivent de Madrid, qu'à l'occasion des fièvres épidémiques qui font les plus grands ravages dans la Manche, & qui se font communiquées à l'Andalousie, l'archevêque de Séville prodigue des secours de toute espèce aux habitans de son diocèse. Nous avons encore sous les yeux un ouvrage récent, écrit en espagnol, & que nous ferons connoître incessamment à nos lecteurs, dans lequel on rend le plus juste hommage à plusieurs évêques de cette nation. Mais doit-on être surpris qu'ils acquièrent tant de titres à la vénération publique? Les évêchés ne sont pas, dans ce pays, le patrimoine de la seule noblesse: on y a plutôt égard aux vertus & à la science. On n'y voit point de prélats étaler un luxe d'autant plus odieux, qu'il est entretenu aux dépens des pauvres. Les richesses qu'ils possèdent ne leur servent qu'à multiplier leurs bienfaits; & ils édifient sans cesse leurs diocésains par une manière de vivre aussi simple qu'irréprochable ». — Autres vues sur les Espagnols, 15 Mars 1786, p. 459. — 1 Avril 1786, p. 547.

1. Novembre 1786. 361

CADIX (le 28 Septembre). On ne doute point que le conseil de guerre assemblé dans cette ville ne soit déterminé à prononcer la peine capitale contre le commandant Egusa, capitaine du navire submergé, le St. Pierre d'Alcantara. On fait qu'il y avoit à bord de ce bâtiment beaucoup d'argent de contrebande, dont le dit capitaine s'étoit chargé & dont même la plus grande partie lui appartenoit; ce qui fut cause qu'il refusa obstinément, contre l'avis de tous les officiers, de prendre la hauteur de Cadix où il craignoit de ne pas pouvoir se soustraire à une perquisition rigoureuse. Cette obstination, fondée sur l'intérêt personnel, contraire à celui de toute la nation, fut la cause du malheur arrivé dans la mer de Peniche. Malheur dont, grace à l'activité & à l'intelligence du brigadier Munoz, les suites ont été heureusement moins funestes qu'on n'avoit lieu de le craindre. Le commerce n'y perd que 10 pour cent, malgré les grands fraix qu'il a fallu faire. Aussi les négocians, sensibles à des services aussi signalés, ont-ils prié M<sup>r</sup>. le brigadier de vouloir bien accepter un présent de 25 mille piaftres.

Le vaisseau de guerre, le St. Philippe, commandé par le capitaine Don Joseph Portillo, est entré aujourd'hui dans notre baie, venant de la Vera-Cruz & de la Havane, étant parti de ce dernier port le 21 Juillet: il a apporté pour le compte du Roi 2,742,460 piaftres fortes, & pour celui des particuliers

3,649,097 piaſtres en eſpeces ; 1374 marcs d'argent , 457 caſtellanos d'or &c.

LA COROGNE (le 25 Septembre). Le vaiſſeau du Roi , le St. Hippolyte ou le Mexicain , eſt arrivé ici le 10 de ce mois de la Havane , où il vient d'être conſtruit à neuf. C'eſt un des plus grands navires , qui exiſtent , étant monté de 114 canons : il a apporté 745 caſſes de ſucre , diverſes autres marchandises , & 6368 piaſtres en eſpeces.

Extrait d'une lettre de Gibraltar , du 11 Septembre. *Je m'emprefſe de vous apprendre un événement qui peut avoir des ſuites déſagréables pour les Anglois & pour les Portugais ; voici le fait.*

« La frégate portugaiſe , le Triton , tenoit bloqué dans ce port , un chébec algérien , de 16 pieces de canon , & de 140 hommes d'équipage ; ce bâtiment barbareſque faiſoit quarantaine près du nouveau môle depuis 15 jours ; le vent d'Est l'avoit empêché de remettre en mer. Le 3 au matin , à huit heures , le vent étant dans la partie de l'Oueſt , le corſaire leva l'ancre , & ſortit de la baie dirigeant ſon cours vers la côte d'Afrique. La frégate portugaiſe étoit mouillée derrière le rocher , près la pointe d'Europe. Les Algériens étant au large , découvrirent la frégate portugaiſe , qui déjà les canonnoit , mais ſans leur faire grand mal ; ils eſpérèrent pouvoir lui échapper par la fuite ; mais le vent tournant à l'Est , & continuellement canonné par les Portugais , le corſaire prit le parti de rentrer dans la baie. Les courants l'entraînerent près de l'Iſthme , à la pointe ſeptentrionale du rocher. Les Portugais s'approchant alors du corſaire & faiſant feu ſur lui , l'attaquèrent ſous les batteries de la place , qui ne firent aucune mine de ſ'y oppoſer ; à trois heures de l'après-midi les Algériens abandonnerent leur vaiſſeau & s'enſui-

rent

1. Novembre 1785. 363

rent dans leurs chaloupes à la pointe de l'Isthme & y prirent terre. Peu après, les Portugais vinrent dans deux chaloupes & mirent le feu au navire à une portée de fusil du quai. Les Algériens passèrent la nuit dans l'Isthme, s'emportant de la manière la plus terrible contre les Anglois, & promettant de leur faire paier avec usure, ce qu'ils avoient perdu eux-mêmes; prétendant que le gouverneur de Gibraltar devoit les prendre sous la protection du canon de la place. Le même matin de cette affaire, le commodore Philips Cosby & le capitaine Markham, commandant le Sphinx, avoient été aifurer les Algériens, qu'ils étoient en sûreté sous le canon de la place, leur conseillant néanmoins de mettre à la voile. Il y a eu deux hommes de tués sur le corsaire. Le 4 à la porte ouvrante, les Algériens sont tous entrés dans la ville, où on leur avoit préparé déjà une maison, en attendant qu'on eût frété un bâtiment pour les rapporter à Alger. »

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 30 Septembre). Son A. R. Mde la princesse Sophie-Frédérique, épouse du prince Frédéric, frere du Roi, est accouchée le 19 d'un prince. La cour fit d'abord informer de cet événement tous les ministres étrangers & ceux du Roi; & une triple décharge de 9 pieces de canon l'annonça au public. La cour quitta le deuil pour ce jour-là; & Mgr. le prince Frédéric reçut les complimens de la principale noblesse. — La caisse de crédit, que le gouvernement a établie par un réglemeut en date du 16 Août, est actuellement formée & en régle: elle est destinée à donner des secours en argent aux

propriétaires de terres, qui desirerent y faire des améliorations utiles, & dont les possessions sont de nature à promettre des productions suffisantes pour assurer la rentrée d'un pareil prêt. Le règlement, qui en contient les conditions, a été publié en langue danoise & allemande. La direction de cet établissement est composée de huit membres, à la tête desquels se trouve le comte Erneste-Henri de Schimmelmann, conseiller-privé des finances & du commerce.

### I T A L I E.

ROME ( le 4 Octobre ). Le sacré-college, qui, dans l'origine de l'affaire du fameux collier, a procédé avec rigueur contre le cardinal de Rohan, semble revenir aujourd'hui sur ses pas & mettre plus de lenteur dans ses démarches. Le 20 du mois dernier, il s'est tenu chez le cardinal secrétaire-d'état une congrégation, composée des cardinaux Albani, Boschi, Borromei, Orfini & Negroni; Mgr. Campanelli s'y trouvant en qualité d'auditeur & de secrétaire. L'affaire du cardinal de Rohan en fit l'objet. Son Eminence avoit envoyé ses pleins-pouvoirs au cardinal Albani, qui dans la journée du 8 Septembre en présenta copie aux cardinaux-chefs-d'Ordre: & dans la congrégation, qui se tint en conséquence, le même cardinal prononça un discours en faveur de M<sup>r</sup>. de Rohan, par lequel il pria la congrégation de prolonger le terme, qui lui avoit été pré-

scrit

1. *Novembre* 1786.

365

scrit pour se justifier d'avoir pris le parlement pour juge. La prolongation lui a été accordée; & l'on attend à présent de Paris les preuves de l'innocence du cardinal à cet égard.

La béatification du serviteur de Dieu, frere Nicolas Fator de l'Ordre de St. François, a été célébrée dans l'église de St. Pierre du Vatican; avec toute la pompe possible; sept cardinaux ont assisté à cette solemnité.

— On a envoyé de Saxe une aumône de 1092 scudis, pour la cause de Benoît Labre. — Le cardinal Hertzan est dangereusement malade d'un point de côté, accompagné de fièvre; on lui a déjà fait quatre saignées. — L'abbé Zaccaria, ex-Jésuite; avantageusement connu dans la république des lettres, vient d'être choisi, parmi un grand nombre de concurrens, lecteur d'histoire ecclésiastique au college de la Sapience.

L'on continue d'éprouver à Aquila des secousses violentes de tremblement de terre. Presque toutes les maisons de cette ville en ont souffert des dommages: & le palais du prince Altierý est pour ainsi dire entierement détruit. Il est bien à craindre que la continuité de ce terrible fléau, qui dure depuis trois ans, ne finisse par une explosion plus générale; dont l'idée fait frémir d'avance. Fasse le Ciel que ces alarmes ne se réalisent pas!

BOLOGNE (*le 3 Octobre*). Le bruit qui avoit couru, il y a quelque tems, de la tenue d'un Concile général, se renouvelle aujourd'hui & semble prendre une certaine consistance, par-là même que la nécessité en est générale.

*J. Part.*

Bb

ralement

ralement reconnue pour raffermir la religion que l'incrédulité, l'esprit de nouveauté, & différentes spéculations ennemies de l'orthodoxie & de la piété chrétienne, agitent par les secousses les plus multipliées & les plus alarmantes. On assure que le St. Pere a donné à ses ministres dans les cours catholiques les ordres les plus précis de préparer les voies de ce grand ouvrage, que les Rois de France, d'Espagne & de Sardaigne, la Reine de Portugal, l'Electeur de Baviere, la république de Venise, celle de Pologne &c, sont déjà très disposés à y coopérer; que l'Impératrice de Russie y enverra outre les prélats catholiques de ses Etats, quelques-uns du rit grec pour disposer les esprits de ses peuples à l'Union, & que Sa M. l'Empereur permettra à quelques évêques particulièrement zélés & instruits de s'y trouver également. Pour ne pas intéresser le trésor public, les prélats, accompagnés chacun d'un théologien à leur choix, feront le voiage à leurs fraix. La ville de Verone dans l'Etat de Venise, d'autres disent la ville de Genes, paroît être désignée pour cet objet; la dernière offre le plus de facilité aux Espagnols, Portugais, François, Italiens: toutes les deux peuvent être considérées par les grandes Puissances comme des villes neutres. . . . Ceux qui ont répandu l'opinion que depuis le Concile de Trente le Siege de Rome avoit résolu de s'opposer constamment à ces grandes assemblées, lui ont certainement fait tort. Le Pape comprend trop bien que c'est le seul moïen d'arranger des matieres agitées par de nouvelles disputes,

1. Novembre 1786. 367

d'assurer la théorie des Sacramens, l'autorité du Concile de Trente, de frapper de nouveaux anathêmes des sectaires opiniâtres & turbulens \*, de rétablir l'instruction ou négligée ou corrompue des peuples, de préserver la théologie & le droit canon d'une subversion totale. Il ne faut donc pas être surpris des mouvemens que le St. Pere se donne à ce sujet. Les écrivains qui ont osé le représenter comme plus occupé des Mairais-Pontins, de son *Musæum* d'antiquités, de ses neveux & de je ne sais quelle succession, que des affaires de l'Eglise; outre la faute inexcusable d'avoir manqué de respect envers le Pere commun des Chrétiens, lui ont fait la plus grande injustice, injustice démentie par des faits éclatans & qui le fera davantage encore par la suite.

\* Ci-dessus p. 238.

VENISE (le 30 Septembre). Notre escadre est toujours mouillée dans le port de Malthe. On assure que l'expédition contre Biserte n'a été qu'un prétexte, & que le principal but de l'escadre vénitienne est d'observer les armemens qu'a fait & que fait encore la Porte ottomane. — On dit que les navires algériens ne porteront plus à l'avenir le pavillon turc, mais celui de la régence d'Alger, le Dey aiant résolu de se rendre absolument indépendant de la Porte.

Une lettre de Milan parle d'une invention curieuse & qui mérite l'attention des physiciens, c'est une espece d'harmonica météorologique, dont voici l'histoire & les détails.

“ Mr. Pierre Moscati, professeur de chi-

mie à Milan, avoit observé que le fil-de-fer très tendu, qui étoit attaché à une barre électrique, rendoit, en certain tems, des sons harmonieux. Mr. l'abbé Gattoni approfondit cette observation; il se rappella que Mr. Bernoulli avoit cité un fait pareil à l'académie de Berlin, en 1780; & que Mr. Haas avoit fait la même expérience, mais dans des cas où il n'y avoit aucune barre électrique. Mr. l'abbé Gattoni essaya des fils de plusieurs métaux, & s'en tint enfin aux fils-de-fer; & après quelques expériences, à-peu-près inutiles, faites dans un jardin durant six mois, il se résolut à s'élever plus haut. Sur une tour, haute de 52 brasses, il fit construire une sorte de Harpe gigantesque, ce sont ses expressions. Une coupole légère fut élevée, portée sur quatre colonnes: au milieu fut placé un conducteur électrique; & les colonnes furent liées les unes aux autres par de grosses barres de fer. A ces barres & sous la coupole, furent tendus des fils-de-fer d'inégale grosseur, & d'une seule piece, qui furent conduits jusqu'à une loge près de la maison de Mr. Moscati. Ces fils, au nombre de quinze, étoient proportionnés de manière à produire les sept sons fondamentaux de la musique; & l'auteur prit plaisir, pendant quelque tems, à y jouer des airs. Cependant Mr. Moscati se livra à l'observation: il rapporte un grand nombre d'expériences, desquelles il résulte que dans les changemens de tems, la Harpe gigantesque rendoit des sons harmonieux, plus ou moins forts, plus ou moins

1. Novembre 1786. 369

*foutenus, & que les témoins de ces expériences & les voisins de Mr. Moscati comparoient au bruit de l'orgue, ou à celui d'un murmure musical infiniment agréable (a). Souvent ces sons se faisoient entendre par un tems serein; mais le changement ne manquoit pas d'arriver; & un domestique de Mr. Moscati acquit assez d'expérience pour prédire les changemens de tems, de maniere à se tromper une fois sur dix. Quelquefois l'harmonica jouoit des heures entieres. (b) „*

Des lettres de Pistoie en Toscane parlent d'une assemblée de tous les curés du diocèse, convoquée par l'évêque \*, sans doute \* 15 Août. p. 616. relativement à certains arrangemens à prendre pour l'instruction de ses ouailles, ce qui est certainement très-édifiant & louable; mais il ne faut pas croire, quoique quelques périodistes d'Italie l'aient assuré, que ces curés, qu'on fait monter au nombre de 200, aient examiné les 4 articles arrêtés par le clergé de France en 1782, qu'ils aient définitivement prononcé sur leur contenu, ainsi que sur d'autres objets de ce genre, & même d'une importance beaucoup plus grave, qui n'ont jamais appartenu à la décision des curés. Sans

---

(a) Je ne comprends pas comment des cordes, des fils quelconques mus au hazard, peuvent produire un concert *infiniment agréable*.

(b) Le tout considéré, il paroît jusqu'ici que cet instrument ne peut être regardé que comme une espece d'higrometre.

doute que ces périodistes ignorent que l'assemblée qui en France s'est occupée des 4 articles, étoit une assemblée d'évêques, & que les matières qui tiennent à l'intérêt général de l'Eglise, qui regardent ses dogmes ou sa discipline, sont essentiellement du ressort de l'épiscopat, & non pas des simples prêtres (a). L'affectation avec laquelle les mêmes périodistes appellent cette assemblée un *Concile*, un *Synode de la sainte Eglise*, & les convoqués *les Peres*, feroit presque croire que ces écrivains sont liés avec la secte qui tâche de se propager dans la confusion, sur-tout dans celle qu'elle s'efforce de mettre dans la hiérarchie (b). Ces périodistes ajoutent, que ceux des curés qui n'étoient pas du sentiment de l'évêque, *ont dû donner leur avis dans un billet cacheté, pour être remis au promoteur, & que 5 seulement ont osé prendre cette liberté*. Voilà à coup sûr une nouvelle forme de délibérer & d'opiner dans un

(a) Ceux qui pourroient être d'une opinion contraire, sont suffisamment réfutés par l'histoire des Conciles, sur-tout des Conciles généraux.... Et trouvât-on quelques exemples favorables à la nouvelle prétention, est-ce donc sur des singularités & des exceptions, ou sur des règles & des notions générales, que se décident les gens qui aiment l'ordre & la paix de l'Eglise ?

(b) C'est peut-être au même but que tendent les auteurs & partisans du *Mémoire* dont nous avons parlé, 15 Sept. 1786, p. 119. — Clergé des cathédrales revêtu, par le même parti, du pouvoir épiscopal, 15 Mars 1785, p. 405.

1. *Novembre* 1786.

371

*Concile!* Enfin ce qui acheve de prouver que tous ces rapports font des fables, c'est que le souverain Pontife qui certainement ne pourroit ignorer une telle innovation & subversion, garde à cet égard un silence absolu & n'a point réclamé (au moins d'une manière assez solemnelle pour être connue du public) en faveur des droits épiscopaux & de la constitution de l'Eglise catholique.

## A N G L E T T E R R E.

LONDRES (le 12 *Octobre*). M<sup>r</sup>. Gibert, chapelain & secretaire de M<sup>r</sup>. Eden, ministre britannique à la cour de France, a apporté au bureau du marquis de Carmarthen, secretaire d'état, le traité de commerce entre la France & l'Angleterre, conclu & signé à Versailles, le 26 du mois dernier, entre M<sup>r</sup>. le comte de Vergennes, ministre d'état de Sa M. T. C. & M<sup>r</sup>. Eden, ministre de Sa M. Britannique, munis des pleins-pouvoirs de leurs Souverains respectifs pour cet effet. Le secretaire d'état a notifié cet événement important à tous les ministres d'état, aux ministres étrangers, & aux autres personnes intéressées. Cette nouvelle a causé un grand plaisir à toute la nation, quoiqu'elle n'en connoisse pas encore les articles avec certitude, puisque ce traité ne sera publié qu'après la ratification des deux Monarques, & l'échange des ratifications, ce qui aura lieu incessamment. On fait, en général, que les impôts sur les articles d'importation & d'exportation réciproques, sont

balancés, de façon que le traité devient un avantage réel pour les deux royaumes. Le peuple de Londres est si satisfait, & si content, qu'on entend dire généralement, qu'il ne reste plus qu'à conclure un traité d'amitié avec la France, pour cimenter l'union & la bonne intelligence qui doivent rendre les deux empires florissans, & assurer la paix à l'Europe.

Les nouvelles, arrivées des Provinces-unies, sont un des principaux objets, qui occupent le ministère, du moins si l'on peut en juger par les assemblées de cabinet, qui se tiennent à l'arrivée des dépêches du chevalier Harris. Le gouvernement envisage tout ce qui se fait dans la république, pour limiter l'autorité stathoudérienne, avec d'autant plus de douleur, qu'il n'est guere possible de fournir de ce côté-ci des secours à un prince, qui a toujours montré des dispositions si favorables pour la Grande-Bretagne, & qui est attaché à notre Monarque par des liens si étroits. Il paroît donc, que la cour cherchera à soutenir Son A. par des moyens indirects, & qui ne compromettent ni le repos ni l'intérêt de l'Angleterre. On assure, qu'il est déjà question de négocier auprès d'autres Puissances, pour les engager à ménager, par leur crédit, un accommodement, qui prévienne la ruine de cette Maison.

Extrait d'une lettre de Newcastle-sur-Tyne, du 19 Septembre. « Un concours prodigieux de peuple s'étant assemblé aujourd'hui à midi dans Spittal, pour jouir du spectacle de l'ascension du ballon du sieur Lunardi, a été témoin

1. Novembre 1786.

373

moins d'une bien triste catastrophe. Pendant que l'on remplissoit ce ballon il s'est fait une ouverture à l'appareil qui a laissé échapper une prodigieuse quantité d'air inflammable. On s'est alors empressé d'éloigner l'aérostat. Un seul homme a eu l'imprudence de vouloir le retenir seul, & il a été enlevé avec rapidité à une hauteur considérable. Il est retombé avec la même vitesse dans un jardin voisin du lieu où étoit l'appareil. Cet infortuné jeune homme, nommé Héron, âgé d'environ 21 ans, étoit fils d'un procureur de cette ville ; il n'a pas survécu deux heures à sa chute. Il est impossible de décrire la consternation du peuple en voyant ce jeune homme suspendu par la main à une corde, monter en un instant à une hauteur si prodigieuse, & en être précipité avec la même rapidité. Les cris de toute sa famille qui étoit présente, mêlés à ceux des spectateurs, ont rendu cette scène vraiment déchirante. Il est de dire que jusqu'ici les ballons n'ont produit que des folies & des malheurs.

## A L L E M A G N E.

VIENNE ( le 7 Octobre ). Sa M. l'Empereur fait actuellement une tournée, dans la Haute-Autriche, ainsi qu'au quartier de l'Inn. On parle de la revendication d'une grande forêt, que possède maintenant l'évêché de Passau, mais qu'on dit avoir été arrachée aux possessions autrichiennes.

Malgré les bruits que l'on répand de toutes parts touchant une prétendue déclaration de guerre faite par la Russie à la Porte-ottomane, déclaration qui n'a jamais existé, nous pouvons assurer qu'on ignore parfaitement les vues de la cour de Pétersbourg sur les moyens d'obtenir de la Turquie la satisfaction qu'elle avoit demandée. Les uns disent que c'est une

affaire remise après le couronnement de l'Impératrice, qu'ils prétendent, contre l'opinion commune, devoir avoir lieu; les autres pensent que par sa fermeté la Puissance ottomane aura pu en imposer à ses ennemis. Cette tranquillité du reste n'est qu'apparente & les choses ne peuvent en rester où elles sont actuellement, sans que la hardiesse musulmane ne s'accroisse d'une manière dangereuse pour les Etats voisins.

Dans la nuit du 29 au 30 Septembre, nous avons eu ici un orage, qui a beaucoup dévasté les maisons & les jardins. Le 27 du même mois, il a fait à Gratz un tems affreux: il y a plu & neigé toute la journée; le soir, on y a entendu plusieurs coups de tonnerre; ils étoient accompagnés d'éclairs, qui faisoient croire que toute l'atmosphère étoit en feu. Un phénomène digne de l'attention des physiciens, c'est qu'à Vogelsberg il étoit tombé le même jour tant de neige qu'on auroit pu aller en traîneau.

BERLIN (le 15 Octobre). Le Roi est revenu le 26 Septembre de Prusse en cette capitale. Le 19, Sa Majesté a reçu solennellement à Königsberg la prestation de foi & d'hommage de ses nouveaux sujets. Les médailles frappées à cette occasion représentent d'un côté le buste du Roi, de l'autre on lit cette inscription: *Nova spes Regni*; & au dessous: *Fides Prussiae praestita Regiomonti*. d. 19 Sept. 1786. — Le 2 Octobre s'est faite avec toute la pompe & l'éclat, que demandoit un jour aussi solennel, la cérémonie

nie de la prestation d'hommage au Roi par les Etats de la Marche-électorale, au nom desquels le duc Frédéric de Brunswich porta la parole, en qualité de prévôt de la cathédrale de Brandebourg, Sa M. a élevé à cette occasion six gentilshommes au titre de comte; & Sa M. a donné la noblesse à 24 autres personnes.

Notre nouveau Monarque a résolu de défendre l'impression de toute espèce de livres qui tendroient à inspirer du mépris pour la religion. Sa M. a dit au ministre de Zedlitz: *J'ai remarqué que l'impiété & le socinianisme font tous les jours de nouveaux progrès, & qu'il paroît presque toutes les semaines de petits traités qui tendent à en propager les maximes dangereuses. Je ne veux plus que cela soit. Vous, comme chef du département ecclésiastique, vous devez chercher à prévenir ce mal par le bon exemple: je ne veux pas avoir dans mes Etats des enthousiastes & des fanatiques, mais je ne veux pas aussi que des foux s'enrichissent eux & le libraire aux dépens de la religion.*

Dans la diversité d'opinions qui partage aujourd'hui l'Allemagne touchant les Nonces du St. Siège & les Métropolitains \*, Sa M. après s'être fait rendre compte des usages établis, des concordats, des avantages & des inconvéniens des deux juridictions &c, s'est décidée à se joindre à l'Électeur de Bavière pour la conservation des Nonces. En conséquence de cette résolution suprême, le Nonce de Cologne jouira dans les Etats de Sa M.

\* Dern. Journal, p. 292.

de la même juridiction & des mêmes prérogatives que ses prédécesseurs.

Quand le nouveau Roi apprit la mort de son oncle, son premier soin fut de se mettre à genoux & d'implorer les lumières de Dieu le Roi des Rois. Ensuite il pria le général de Mœllendorf de le reprendre, toutes les fois qu'il lui arriveroit de faire une faute, *quoique*, ajouta Sa M., *je sois résolu de n'épargner aucun soin, pour me mettre en état de n'en point faire.* — Lorsque Sa M. rendit sa première visite au prince Henri dans son palais, celui-ci le conduisit à sa voiture; & sur ce que Sa M. ne vouloit point le permettre, le prince Henri lui dit d'une voix assez élevée pour être entendu de ceux qui étoient proches: *Vous êtes mon Neveu, & j'ose m'en flatter, aussi mon Ami; mais vous êtes mon Roi, & c'est à moi de donner l'exemple des égards qu'on vous doit.*

Si l'on peut raconter du défunt Roi quelques traits de rigueur & de sévérité peut-être excessive, on en cite aussi qui marquent beaucoup de clémence; tel que le suivant :

« Un lieutenant-colonel, réformé à la fin de la guerre de 1756, ne cessoit de solliciter le Roi pour son remplacement; il devint si importun, que Sa Majesté défendit qu'on le laissât approcher d'elle. Il paroît un libelle qui offensa le Monarque au point qu'il promit 50 Fréderics d'or à celui qui le dénonceroit. Le lieutenant-colonel se fait annoncer au Roi, comme ayant un rapport intéressant à lui faire; il est admis: *Sire, vous avez promis 50 Fréderics d'or à celui qui déclareroit l'auteur d'un tel libelle: c'est moi, j'apporte ma tête à vos*

1. Novembre 1786. 377

piéd; mais tenez votre parole royale; & pendant que vous punirez le coupable, envoyez à ma pauvre femme, à mes malheureux enfans, la récompense promise au dénonciateur. Le Roi connoissoit déjà l'auteur du libelle; il fut frappé de l'extrémité à laquelle le besoin portoit un officier estimable d'ailleurs. N'importe, il s'avouoit lui-même coupable. — Rendez-vous sur le champ à Spandau, & attendez sous les verroux de cette forteresse les effets du juste courroux de votre Souverain. — J'obéis, Sire; mais les 50 Frédéric d'or — Dans deux heures, votre femme les recevra. Prenez cette lettre, & remettez-la au commandant de Spandau, qui ne doit l'ouvrir qu'après le dîner. Le lieutenant-colonel arrive au terrible château, qui lui étoit assigné pour demeure, & s'y déclare prisonnier. Au dessert, le commandant ouvre la lettre; elle contenoit ces mots: Je donne le commandement de Spandau au porteur de cet ordre. Il verra bientôt arriver sa femme & ses enfans avec les 50 Frédéric d'or. Le commandant actuel de Spandau ira à B... en la même qualité. Je lui accorde cet avancement en récompense de ses services. »

Frédéric.

On a fait à Frédéric II (a) l'építaphe suivante, bien laconique, comme l'on voit: *Hic cinis, ubique fama.* (b)

MANHEIM (le 30 Septembre). Le 10

---

(a) L'usage de nommer le défunt Roi Frédéric II, prévalant de plus en plus, & l'usage étant en ce genre de chose le souverain maître, nous nous y conformerons, malgré l'observation faite dans le Journal du 15 Septembre, p. 147.

(b) La plupart des périodistes rapportent cette építaphe comme une petite merveille. On saura combien elle est originale en lisant la lettre suivante. « Sans critiquer l'építaphe du  
» Roi

de ce mois un exprès de Paris apporta à Strasbourg, où le duc Maximilien des Deux-Ponts fait sa résidence, un magnifique bouquet, estimé 80 mille livres, dont le Roi de France, en qualité de parrain, fait présent au fils nouveau-né de ce prince, en l'accompagnant du brevet de colonel; de sorte que depuis sa naissance il jouira de 12 mille livres d'appointement par an. La princesse, épouse du prince Maximilien, a reçu en même tems, une chaîne d'or avec le médaillon de France; marque d'honneur, qui n'est portée que par les princesses du sang-royal. Le marquis de la Salle, commandant de Strasbourg, a formellement remis ces présents au nom de Sa M. Très-Christienne: elle l'a chargé de la représenter comme parrain à la cérémonie du Baptême, qui se fera avec le même éclat, que si Sa M. y étoit présente elle-même.

MAYENCE (le 10 Octobre). Les vents furieux qui regnerent pendant toute la journée

» Roi de Prusse, qu'on a tant admirée, je vous  
 » ferai observer que l'idée n'en est pas neuve;  
 » puisqu'elle existe au tombeau de Genebrard,  
 » archevêque d'Aix, qui mourut vers la fin  
 » du 16<sup>e</sup> siècle. On peut voir dans Morery,  
 » à l'article de son nom, qu'on lui mit pour  
 » épitaphe ce vers latin:

*Urna capit cineres, nomen non urbe tenetur.*

» Je crois même que la racine de cette pen-  
 » sée vient encore de beaucoup plus loin,  
 » & qu'elle existe dans un auteur latin de  
 » l'ancienne Rome. »

née du 29 Septembre, mirent dans le plus grand danger tous les bateaux qui étoient dans le Rheingau. Les plus anciens bateliers ne se rappellent pas d'avoir jamais vu le Rhin si vivement agité. Un bateau fortement chargé, qui étoit à l'ancre près de Bingen, ne put résister à l'impétuosité des flots, & fut englouti, malgré tous les efforts qu'on fit pour le sauver. Le Marktschiff qu'on attendoit ici de Francfort, n'arriva que le lendemain matin, & courut le plus grand danger, avec les 2 à 300 personnes qu'il contenoit, aiant été poussé près de Hochheim, sur un banc de sable, où il demeura toute la nuit.

AIX-LA-CHAPELLE (*le 10 Octobre*). L'expérience aérostatique de M<sup>r</sup>. Blanchard, que les mauvais tems avoient retardée, a enfin eu lieu hier à deux heures de l'après-midi. Le concours des spectateurs étoit immense; l'aéronaute s'éleva jusqu'aux nues & descendit à une lieue & demie d'ici, près de l'abbaye de Rolduc, sans s'être fait aucun mal.

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 16 Octobre*). Le 29 du mois dernier, sur les six heures du soir, nous avons eu la joie de voir arriver ici, de retour d'un voiage en France, Mad. l'Archiduchesse Christine d'Autriche & Mgr. le Duc de Saxe-Teschen, nos Sérénissimes Gouverneurs.

Nos

Nos provinces sont à la veille de subir un changement, annoncé, il est vrai, déjà depuis quelque tems, mais dont l'exécution paroïssoit d'autant plus problématique; qu'il altere essentiellement la forme d'administration publique, dont les Pais-bas jouissoient par une suite des droits & réglemens, établis sous leurs anciens Souverains des Maisons de Bourgogne & d'Autriche. Le nouveau projet, qui va enfin se réaliser, est une suite du système d'uniformité, que l'Empereur a adopté pour tous ses Etats; système, qui peut avoir ses difficultés dans une monarchie, composée de tant de royaumes & de provinces; différentes par leur situation, leur climat, leurs mœurs, leur génie national; & leurs anciens droits & privilèges, mais qui certainement, par l'unité de ressorts & d'influence, ne pourra que raffermir extrêmement le pouvoir du Prince; maître de ces peuples, répandus depuis le Danube jusqu'à l'Atlantique & la Méditerranée. A l'exemple de ce qui a été établi récemment dans la Hongrie, les provinces belgiques vont être divisées en cercles, soumis chacun à un Conseiller-intendant ou Capitaine de cercle. Ils sont déjà nommés (*voïez le dern. Journ. p. 302*). Toutes les formes judiciaires vont être revûes; dit-on; de façon à diminuer la longueur des procédures & à en écarter tout l'arbitraire. L'administration politique & économique ne subira pas un changement moins remarquable par la suppression du conseil-privé & de celui des finances :

ils seront remplacés par un conseil-royal, à la tête duquel se trouvera toujours le ministre-plénipotentiaire de Sa M. au gouvernement des Pays-bas, en qualité de Président: le Vice-Président, qui jouira de 12.000 florins d'appointement par an, est désigné en la personne de M<sup>r</sup>. de Crumpipen, commandeur de l'Ordre-royal de St. Etienne, conseiller & secrétaire-d'état au gouvernement-général des Pays-bas. Il n'est pas surprenant qu'une altération si essentielle dans le gouvernement de ce pais cause la plus vive sensation, & qu'elle affecte différemment les esprits, les uns par la crainte & l'étonnement, les autres par l'espoir de s'élever au milieu de ce déplacement général.

— M<sup>r</sup>. de Berg, Amman ou Grand-Bailli de Bruxelles, nommé Directeur-général de la police des Pays-bas, & les Mrs. comte de Proli & baron de Beelen, l'un Intendant du Brabant & l'autre de Tournay & du Tournesin, ont ordre de se rendre incessamment à Vienne, pour y recevoir leurs instructions, & les communiquer à leur retour aux autres Employés dans la nouvelle administration. — On voit paroître le décret suivant, relativement à un procès qui a fait & fait encore beaucoup de bruit:

Sur le compte qui a été rendu à Sa Majesté des procès agités depuis nombre d'années dans différens tribunaux aux Pays-bas, entre Don André de Guzman & ses auteurs, d'une part, & le prince de Montmorency Robecq, & le marquis de Morbecq & leurs auteurs, d'autre part, au sujet des biens de la maison de T'Serclaes-Tilly, elle a jugé qu'il étoit de sa justice

(en considération de la diversité & de la complication des instances & jugemens différens qu'il y a eu dans cette affaire) d'accorder, comme elle a accordé audit Guzman, restitution en entier, de tout ce qui a été fait & jugé jusqu'à présent ; en sorte qu'il pourra recommencer le procès, en réclamation des biens de la maison de T'Serclaes-Tilly, en première instance, & le poursuivre à toutes les autres, partie adverse également entière, dans tous les moyens & exceptions de droit; l'intention de Sa Majesté étant, que les jugemens rendus, tant par le conseil de Brabant & la cour féodale de cette province, que par tout autre juge du pays, sur les droits & prétentions, qu'Albertine de T'Serclaes-Tilly ou ses descendans pourroient avoir aux successions de cette maison, ainsi que toutes instances encore ouvertes sur le même objet, viennent à cesser & soient regardées comme non avenues. L'intention de Sa Majesté est, au surplus, que ce même Guzman intente le nouveau procès, en une seule instance, & devant le même tribunal, qui prononcera sur le tout, de quelque nature que soient les biens en litige, & quelque part qu'ils soient situés aux Pays bas : bien entendu que ce ne fera qu'après que le nouvel ordre judiciaire sera introduit dans ces provinces, & que les nouveaux tribunaux que Sa Majesté a résolu d'y établir, seront mis en activité, qu'il sera décidé, à quel tribunal ce procès doit être porté; à quoi tous ceux qu'il appartient auront à se conformer.

Fait à Bruxelles, ce 4 Octobre 1786.

(Signé) MARIE & ALBERT.

LA HAYE (le 13 Octobre). Le gouvernement des Pais-bas autrichiens a fait remettre le mémoire suivant au baron de Hop, ministre des Etats-généraux, à Bruxelles.

« Deux bataillons des troupes de la république des Provinces-unies, étant sortis, respectivement, le 7 & le 8 du mois de Septembre, de

1. Novembre 1786.

383

*Mastricht, pour se rendre vers la mairie de Bois-le-Duc, ont violé le territoire de l'Empereur, en dirigeant leur marche, à côté de la maison du nommé Jean Peeters, située dans les bruières du pays de Weert, à une lieue de la ville, vers les frontières du pays de Liege. Plusieurs soldats de ces bataillons sont entrés dans la maison du dit Peeters, & s'y sont fait donner à manger & à boire, ayant d'ailleurs contenté l'hôte; mais, d'autres se sont fait donner une assez grande quantité de lait, sans en avoir fait le paiement; & l'hôte a perdu, dans cette circonstance, quelques petits meubles de cabaret."*

*"Le préjudice fait à l'hôte est d'une médiocre considération; mais, en en faisant même abstraction, le cas présente toujours une violation du territoire de Sa M.; & le gouvernement-général, en déférant cette violation, constatée par une information juridique, aux Seigneurs Etats-généraux des Provinces-unies; connoissant d'ailleurs, les sentimens de L. H. P. pour l'Empereur, ainsi que leur justice, se promet qu'elles ne différeront point de faire réparer convenablement l'insulte faite au territoire de Sa M., & de faire punir ceux qui en sont les auteurs."*

*"Mr. le baron de Hop est requis de porter, à cet effet, le présent mémoire à la connoissance de ses maîtres. Fait à Bruxelles, le 28 Septembre 1786."*

Les personnes impartiales avoient espéré que la modération des Etats d'Utrecht & du Statthouder auroit suspendu l'élection du 12 dans cette ville; mais on s'est trompé: ceux qui cherchent à rompre toute voie d'accommodement, ont pleinement réussi, ce jour-là. La nouvelle élection s'est faite avec beaucoup d'appareil, tambour battant, drapeau déployé, les armes à la main, &, comme on peut bien juger, sans aucune opposition.

— Les ministres étrangers ici, qui se mêlent ouvertement, ou en secret, de nos affaires, sont toujours fort occupés; mais rien ne transpire dans le public de leurs négociations, ni des véritables dispositions de leurs cours.

Le comte de Goertz attend le retour d'un courier, dont les dépêches doivent apporter, dit-on, les dernières intentions du Roi de Prusse sur la part active ou passive que ce Monarque prendra dans les dites discussions. On est fondé à croire que la résolution de Sa M. Prussienne à cet égard dépendra en partie des explications, qui ont maintenant lieu entre les ministères de Versailles & de Berlin.

La province de Hollande continue d'être la plus animée contre le Statthouder. D'un autre côté on connoît les sentimens des États de Gueldre, d'Utrecht & de Zélande en faveur de ce prince. Ceux de Frise viennent de rendre & de faire afficher une publication, qui annonce assez combien on sent la nécessité de mettre des bornes à la fureur de la multitude. Voici en substance le contenu de cette publication.

1°. On avertit les habitans de se méfier des calomnies répandues dans les papiers-nouvelles. 2°. La réimpression de ces papiers est défendue en Frise. 3°. Il est défendu, d'imprimer, & de débiter dans la province, tout papier qui loue, ou qui blâme les régences de Frise ou des autres provinces. 4°. Il est défendu, d'exposer des requêtes à signer, sur quel sujet que ce puisse être, sauf le droit à chaque citoyen de se pourvoir vis-à-vis des

régences, de toute autre manière & suivant l'usage louable & ancien du païs. 5°. il est défendu aux compagnies bourgeoises & corps-francs d'exercice, de se mêler des autres provinces, & s'y rendre pour y porter du secours, soit armés soit désarmés. 6°. Toutes les assemblées des corps d'exercice sont défendues; les actes, résolutions & conventions qui y sont dressés, ou qui y seront arrêtés, sont cassés & annullés.

La cour de justice de la Gueldre a écrit aux Etats de cette province, pour les engager à envelopper les gazettes hollandoises d'Utrecht & de Leyde, dans l'anathème lancé contre toutes les feuilles périodiques des Sept-Provinces, excepté celle de la Haye. Cette nouvelle proposition a fait suspendre la publication du placard qui les proscriit, sous prétexte qu'il faut délibérer de nouveau sur cette affaire. On croit que cette défense ne verra point le jour, parce qu'elle cause une trop grande fermentation dans plusieurs villes considérables de la province.

On assure que MM. de la régence de Berne viennent d'adresser aux Etats-généraux une missive, dans laquelle ils témoignent une grande surprise de ce que les Etats de Hollande avoient ordonné aux troupes que leur canton a fournies à la république des Provinces-unies; de se mettre en marche. Cette province ne pouvoit ignorer qu'en vertu de la capitulation faite avec la république, ces régimens suisses dépendent de la généralité, & nullement d'un seul des Confédérés. Ils annoncent, que, puisque les Etats de Hollande ont retiré les patentes au prince Statthouder,

lesdites troupes devront recevoir des ordres de la part des Etats-généraux; ils ne veulent point que ces régimens, en cas de guerre civile, soient exposés à combattre l'un contre l'autre. Ils déclarent que si la Hollande continue de les réclamer comme ses stipendiaires, ils sont résolus à les rappeler dans leur patrie. On ajoute que MM. de Berne ont en même tems ordonné aux chefs de ces régimens de n'obéir qu'aux ordres des Etats-généraux.

## FRANCE.

PARIS (le 14 Octobre). Il a été publié des lettres-patentes du Roi, données à Versailles le 20 Avril, régistrées en parlement le 7 Juillet, pour l'enregistrement de la convention, signée le 19 Février 1778 entre Sa M. & le margrave de Brandebourg-Anspach & Bareith, pour l'exécution du droit d'Aubaine en faveur des sujets respectifs. Il paroît aussi deux arrêts du conseil-d'état; l'un du 27 Mai, portant réduction des droits sur les vins d'Aunis, qui seront portés à l'étranger; l'autre du 10 Septembre, qui exempte du droit de *Transit* tous les vins, qui arriveront dans les ports de la sénéchaussée de Bordeaux, pour y être embarqués. — Il vient de paroître de plus une ordonnance, qui donne au corps des Carabiniers une nouvelle forme, telle, à peu de chose près, que celle des autres régimens de cavalerie. Quatre commandans d'escadron sont réformés, en conservant

leurs appointemens, moiennant quatre mois de service, qu'ils seront obligés de faire par an dans le corps. — Les dernières ordonnances contre la désertion emportent de plus en plus l'approbation générale des officiers : mais elles paroissent bien dures aux soldats. Cependant il est à remarquer que, depuis leur promulgation, il rentre beaucoup de transfuges. — L'arrêt du conseil, qui permet à la compagnie des Indes de créer vingt mille nouvelles actions, est public, & en date du 21 Septembre : il prolonge pour 15 ans le privilège de la compagnie. Les actions de cette société sont toujours florissantes. Les fonds, qu'elle emploie, seront par ce doublement de 40 millions, divisés en 40 mille actions de mille livres chacune. L'intention du Roi est, que les nouvelles portions d'intérêt soient données de préférence aux porteurs des anciennes. — Le traité de commerce & de navigation, qui fut signé le 26 Septembre dernier, entre la France & l'Angleterre par M<sup>r</sup>. Eden & M<sup>r</sup>. de Rayneval, n'a pas éprouvé de grands changemens, depuis deux mois, que nous l'annonçames comme arrêté. Ce n'est qu'un essai, puisqu'on fait, que ce traité ne lie les deux nations que pendant 12 ans. Cependant, malgré cette réserve, on prétend que l'opposition attaquera vivement cette convention à la rentrée du parlement : mais les manufactures d'Angleterre retireront de trop grands avantages de l'arrangement, pour croire que les cris des anti-ministériaux en fassent changer les principales dispositions.

En attendant que nous puissions revenir sur cet objet important, il nous suffira de dire, que nos foieries sont les seuls objets exclus par ce traité.

L'Ordre des avocats s'étant apperçu que depuis qu'on vend les *mémoires judiciaires*, leurs auteurs cherchent plutôt à plaire, à amuser, qu'à instruire & à convaincre, a statué de défendre à tous ses membres de mettre dorénavant en vente les *mémoires*, *factums* &c, qu'ils produiront, dans quelque cause que ce soit. Il répugnoit à la délicatesse de l'Ordre de faire ainsi un trafic de ses productions, auxquelles lui-même n'avoit jamais attaché le moindre salaire. Le gouvernement a approuvé cette délibération, en défendant à son tour aux libraires de vendre aucun *mémoire*, *factum* ou *requête*. C'étoit peut-être le seul moyen de rendre les avocats plus réservés; du moins il les empêchera de publier plusieurs mémoires longs & inutiles dans une même cause. Ce commerce ne laissoit pas que d'être fort considérable depuis quelque tems. Le Sr. Bette d'Etienville a eu, dit-on, pour sa part près de 12 mille liv., de la vente de ses mémoires.

M<sup>r</sup>. le maréchal de Biron est moins mal depuis 3 jours. Ce respectable seigneur, plein de religion & de force chrétienne, supporte ses douleurs qui sont des plus aiguës, n'ayant plus de peau aux jambes, avec une fermeté si étonnante, qu'il se fait porter tous les jours dans son salon, & continue à faire le plus grand accueil aux personnes qui viennent le

visiter & sur-tout aux étrangers qui lui sont présentés. Ce qui a dû le flatter dans cette circonstance, c'est le mot du Roi: *Je lui souhaite encore autant d'années de vie, a dit Sa M., qu'il y a de personnes qui recherchent sa place.* Les courtisans répètent, admirent avec raison ce mot plein d'humanité. — On s'est trompé en disant que c'étoit au Marmoutier d'Alsace, que le cardinal de Rohan avoit dû se rendre, en quittant la Chaise-Dieu. Il est certain, que c'est l'abbaye de ce nom près de Tours que Son Em. a eu permission d'aller habiter.

Le S<sup>r</sup>. Audinot, directeur du spectacle forain, dit l'*Ambigu-comique*, a fait le 7 l'ouverture de sa nouvelle salle de spectacle (a). La forme en a été des plus commodes & des plus agréables, & la décoration, ainsi que la peinture, du meilleur goût.

On

(a) « Si le public, dit l'auteur d'une feuille périodique, ne connoissoit pas encore ce spectacle, il est bon de l'instruire: c'est une école où les enfans de l'un & de l'autre sexe sont élevés dans l'oubli total des mœurs & de la décence, où on leur fait respirer dès l'âge le plus tendre de fades leçons, non de volupté, mais de la plus grossière débauche. Et de jeunes filles modestes, qui y sont innocemment conduites par leurs prudentes meres, y pui-sent à longs traits le doux poison de la corruption. Elles apprennent à connoître le langage du sentiment. Elles n'ont plus à se dire: *Ah! si j'étois moins jeune!* Elles sont déjà plus âgées que les exemples sublimes qui frappent leurs yeux, leurs oreilles & leur amour propre. »

On fait que les Nègres ont un goût particulier pour les sortilèges & la magie ; ils s'y adonnent dès leur tendre jeunesse, & l'on fait combien les voyageurs, même le judicieux Pere Labat, en ont raconté de choses singulieres. Dès-lors le *magnétisme* devoit avoir pour eux un attrait particulier. On apprend de St. Domingue qu'il a fallu un arrêt très-sévère pour réprimer les excès où ils se portotent à cet égard. L'arrêt est du 16 Mai 1786. Il a été rendu à la réquisition de M<sup>r</sup>. François de Neufchateau, procureur-général du Roi, & en voici les principaux traits.

*“ Vu par le conseil la remontrance du procureur-général du Roi, contenant qu'il ne peut différer plus longtems de rendre compte aux magistrats d'un désordre nouveau qui regne dans quelques quartiers du ressort de la cour, & qui, foible dans sa naissance & bizarre dans son espece, mais rapide dans ses progrès & allarmant dans ses suites, seroit dans peu de tems un de ces maux terribles qu'il est dangereux d'attaquer & impossible de guérir, si l'on ne se hâtoit d'en extirper le germe tandis qu'il en est tems encore... Le quartier de la Marmelade est actuellement le théâtre des faux prodiges de ce prétendu magnétisme ; les Nègres s'y rassemblent la nuit en des lieux écartés, & ce qui est plus illicite, en troupes très-nombreuses. L'opérateur miraculeux se fait présenter dans ce cercle les sujets qui demandent à subir son pouvoir. Il ne se borne pas à les magnétiser,*

fer, suivant l'acception moderne de ce mot. Après que le magicien leur a causé de la stupeur ou des convulsions, mêlant le sacré au profane, il se fait apporter de l'eau bénite, qu'il prétend nécessaire pour désensorceler ceux qu'il a mis en crise (a); & quand l'assemblée circulaire a bien joui de ce spectacle, on fait une collecte au profit de l'homme étonnant qui a produit tant de merveilles. „

Quoique l'été n'ait été ni chaud, ni sec, il y a eu ici beaucoup de fièvres putrides & malignes. La sécheresse, dont nos provinces méridionales ont été affligées, en a causé aussi beaucoup dans ces cantons; mais c'est bien pire en Espagne, où les fièvres tierces sont devenues une véritable épidémie; elles ont d'abord ravagé la campagne. Les dernières lettres de Madrid annoncent qu'elles commençoient à se répandre dans la ville.

Mr. d'Harvelay a, dit-on, laissé un testament par lequel en instituant son frère légataire universel, il fait différens dons, entre autres celui de sa belle terre de Chessy, qu'il legue à son neveu M<sup>r</sup>. de la Borde. Du reste sa riche succession ne va qu'à 8 ou 9 millions.

(a) On voit que ces Nègres ont mieux saisi que les savans d'Europe, le véritable esprit de cette folie, ainsi que du cagliostroisme, & d'autres manies du jour. Car si elles avoient les effets qu'on leur attribue, on n'en trouveroit l'explication que dans le fameux traité de Martin Del-Rio. — 15 Sept. 1786, p. 137.

*Suite de l'édit sur les portions-congrues.*

V. Exhortons les archevêques & évêques de notre royaume, & néanmoins leur enjoignons de procéder incessamment, suivant les formes requises & accoutumées, par voies d'union des bénéfices-cures ou non cures, ou autres biens ecclésiastiques, à l'exception toutefois des bénéfices & cures dépendans du patronage laïc, à la dotation des curés & vicaires, auxquels l'abandon total des dîmes, n'assure pas un revenu équivalent à la portion-congrue, & notamment à la dotation des cures de villes; comme aussi à l'amélioration ultérieure des cures, qui jouissent d'un revenu égal à la portion-congrue, lorsque les circonstances locales paroîtront l'exiger; & seront encore les dites unions utilement employées, soit à assurer d'équitables indemnités aux établissemens, qui en paroîtront susceptibles, soit à procurer des pensions de retraite aux anciens curés, vicaires & autres prêtres, que l'âge ou les infirmités contraignent à quitter les fonctions du ministère.

VI. Exhortons pareillement les archevêques & évêques, & néanmoins leur enjoignons de procéder incessamment, dans leurs diocèses, aux suppressions, translations & unions de cures, qu'ils estimeront convenables, & notamment dans les villes & bourgs où il s'en trouvera plusieurs, dont la population seroit moindre de deux mille paroissiens de tout âge; & ce, sans préjudice des oppositions des seigneurs, des communautés d'habitans, des paroissiens, & des patrons ou collateurs; lesquelles oppositions seront en tout cas, s'il en survient, jugées en la manière ordinaire, conformément aux loix & ordonnances: n'entendons néanmoins, que la disposition du présent article puisse être appliquée aux cures dépendantes du patronage laïc, ni à celles des seigneurs qui ne peuvent avoir séance aux Etats de leurs provinces, que lorsqu'ils sont seigneurs de paroisses.

*La fin l'ordinaire prochain.*

## M O R T S.

Mr. le comte de Marbœuf, commandant dans l'isle de Corse, est mort à Bastia, le 20 Septembre dernier; il laisse une fille & un garçon & son épouse enceinte. On fait que ce seigneur, tout rongé de goutte qu'il étoit, s'étoit remarié à près de 70 ans.

Le prince Alexandre Sulkowski, duc regnant de Biéltz, en Silésie, & feld-maréchal lieutenant au service de Sa M. Impériale, est mort à Vienne le 23 Septembre, d'une goutte remontée, à l'âge de 56 ans.

Le 2 de ce mois mourut à Elden-halls dans le comté de Suffolk, Auguste vicomte Keppel. Ce seigneur étoit né le 2 Avril 1725. Dès son jeune âge il avoit été élevé dans le service de la marine. Il se trouvoit avec lord Anson dans la mer du Sud à la prise de Patna. En 1744 il monta au rang de capitaine de vaisseau. En 1751 il fut fait commodore d'une escadre dans la Méditerranée, où il fit respecter le pavillon anglois aux régences d'Alger, de Tripoli, & de Tunis. Il se distingua dans la guerre, qui éclata en 1755 par des actions si brillantes, qu'en 1760 il fut nommé colonel de la division des marines de Plymouth, & en 1762 contre-amiral de l'escadre bleue. En 1765 il fut placé parmi les seigneurs de l'amirauté. En 1775 il fut créé vice-amiral, & trois ans après amiral. Le combat d'Ouessant lui attira le fameux procès avec Sir Hugh Palliser, où il triompha. Enfin le 24 Août il fut élevé à la pairie & créé vicomte Keppel; titre qui est éteint par sa mort, vu qu'il ne laisse point de postérité.

*Extrait du Journal de Paris, n°. 287.* « La France, l'Europe, les arts, viennent de faire une perte immense. Mr. Sacchini est mort le 8 de ce mois (d'Octobre) dans cette capitale, d'une attaque de goutte remontée. » (a)

---

(a) *Antoine - Marie - Gaspard Sacchini né à Naples en 1734, étoit un bon musicien & a fait plusieurs opéra.*

Le baron de Gebler, commandeur de l'Ordre de St. Etienne, vice-chancelier de la chancellerie réunie de Bohême & d'Autriche, est mort subitement à Vienne, le 9 Octobre dans la 62e année de son âge.

### NOUVELLES DIVERSES.

Les lettres de Rome annoncent qu'il a été enfin conclu un traité d'accordement entre le St. Siège & la cour de Naples, près de laquelle Mgr. Caleppi (a) continuera de résider, en qualité de légat. — On mande de Sinigaglia, que le 19, on y a vu tomber, en plein jour, deux globes de feu, l'un dans la ville, l'autre dans la mer; ce phénomène a été suivi, dans la nuit d'après, d'un tourbillon qui a ravagé toutes les terres, vignobles, &c, qui bordent la Mer-Adriatique jusqu'à Ancône; on n'y voit plus d'arbre sur pied. — L'Archiduc Ferdinand, parti de Londres le 2 Octobre, avec son auguste épouse & une suite de 26 personnes, est arrivé à Strasbourg le 11, & parti le lendemain. — Selon des avis de Bruxelles; il vient d'être décidé que les abbayes des Pays-bas, dont les abbés, morts depuis quelques années, n'avoient point été remplacés, vont en avoir comme ci-devant. Mais on dit que Sa M. veut se charger de l'économie de toutes les maisons religieuses: d'autres assurent que déterminant d'après un calcul exact ce que chaque maison donnera par an à Sa M.; on laissera comme ci-devant aux religieux l'administration des revenus: seul moyen de la conserver sur un pied de vigilance, d'industrie & de prospérité\*, de lui assurer la sanction de l'intérêt & de l'expérience, de la garantir du danger des spéculations, d'empêcher

\* 1 Janv.  
1784, p. 28.  
— 1 Avril  
1786, p. 493.

\* Toutes les feuilles publiques nomment constamment ce prélat Galeppi; mais les signatures que j'en ai, portent Caleppi.

pêcher le produit de se perdre dans des canaux de traverse, & de l'amener en entier à sa destination: feu le Roi de Prusse connoissoit cette vérité, la pratiquoit & s'en trouvoit bien. — Les lettres d'Irlande parlent d'un grand tremblement de terre; le rocher appelé Carrigdeck à Porta-Ferry, a été arraché de dessus sa base & porté dans l'eau, où il occupe un espace de 50 brasses, sur une hauteur de 13 qu'on juge équivaloir à 16,000 tonneaux de masse.



Ayant rencontré par hazard la *platitude* dont un de mes correspondans m'avoit accusé l'existence \*, j'ai vu que les hors propos que l'anonyme avoit écrits contre moi qui n'ai rien de commun avec l'ouvrage qui a provoqué sa bile, n'étoient point aussi injurieux qu'on me l'avoit dit. Sur quoi je devois presque lui faire une espece de réparation. Mais ce que je perds en injures; je le regagne en faussetés; ainsi compensation faite, je crois ne rien lui devoir. Je dis *en faussetés*, parce que de tout ce qu'il dit de moi, il n'est pas un mot de vrai. Il est faux 1°. qu'un autre anonyme (probablement le même) ait été *autorisé par une multitude de faits* à m'attribuer un livre qu'une *multitude de faits* prouve ne m'appartenir aucunement. Il est faux 2°. qu'on ait pu raisonnablement *conjecturer* que j'avois tenu la plume pour donner du style à je ne fais quels *memoires* imaginaires; puisque je n'ai jamais entendu parler de ces *memoires*, & que je n'ai jamais embrassé la mécanique profession de plârier, polisseur, vernisseur d'ouvrages d'autrui. Il est faux 3°. que je sois *intimement lié* avec le Savant dont il s'agit dans cet endroit, puisque j'ignore jusqu'à sa demeure, & que je ne le vois pas deux fois par an, & cela par hazard encore, jamais chez lui ni chez moi. Il est faux 4°. qu'il y ait dans mes écrits ou dans ma maniere de penser des *idées moliniennes* que ce

\* 1. OGG.  
P. 237.

Savant pourroit avoir empruntées de moi ; à moins que par *idées moliniennes* on n'entende le zèle de tout Catholique contre les sectes quelconques, sur-tout contre celle qui (pour me servir des termes d'un historien célèbre) prend son nom même pour une injure. Enfin il est faux 5°. que dans l'ouvrage qui donne la fièvre à l'anonyme, je n'aie trouvé rien de reprehensible ( que je l'aie dit ; s'entend ; car pour la pensée, je suppose qu'on ne m'en demande pas compte ). . . . Tout cela est très-peu important sans doute, & il faut être bien dépourvu des ressources de la raison, pour ne pouvoir réfuter un livre que par les qualités personnelles de son auteur ; mais quelque indifférens que puissent être, par leur objet, les mensonges accumulés en si peu de lignes, ils n'en sont pas moins propres à faire connoître l'honnêteté & la véracité de l'anonyme. Du reste, je ne jugerai point les autres assertions, aiant lu précisément celles qui me regardoient, & qu'un honnête colporteur qui vendoit le libelle sous le manteau, m'a laissé voir furtivement, au coin d'une rue, à la lueur d'un réverbère qui s'éteignoit.

Dans le dernier Journal, p. 245 l. dern. cent ouvrages, lisez, pour éviter une répétition désagréable, cent écrivains. — P. 270 l. 10, les mots quels sons! doivent être en caractère italique, & les mots, dit-elle, en caractère ordinaire. Dans la même fable on a placé le 9e vers après le 7e; mais cette bévue n'a lieu que dans peu d'exemplaires. — P. 293 l. 2, qu'elle contient, lisez que cette brochure contient. — P. 314 l. 16, Harvelay, lisez Harvelay (faute qui ne se trouve que dans les exemplaires envoyés en Allemagne). — P. 316 l. 4, décision à laquelle &c, lisez contre la décision du Concile de Trente à laquelle &c.

Dans le Journal du 15 Septembre, p. 151 l. 27 au lieu des lettres initiales sur lesquelles on a faussement raisonné, lisez, mais les Autrichiens aiant abandonné &c.